

Alain Dubourg
aldubourg@orange.fr

Le 12 octobre 2024

Une déclaration d'Emmanuel Macron Président de la République française, lors d'un conseil des ministres sur le rôle de l'ONU dans la création de l'État d'Israël, a déclenché une violente polémique notamment avec le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, mais aussi en France avec le président du Sénat et le CRIF :

Emmanuel Macron

« M. Netanyahu ne doit pas oublier que son pays a été créé par une décision de l'ONU, par conséquent il ne devrait pas s'affranchir des décisions de l'ONU. »

Emmanuel Macron, président de la République française

Conseil des ministres du 15 octobre 2024

Benjamin Netanyahu

« Un rappel au président de la France : ce n'est pas la résolution de l'ONU qui a établi l'État d'Israël, mais plutôt la victoire obtenue dans la guerre d'indépendance avec le sang de combattants héroïques, dont beaucoup étaient des survivants de l'Holocauste - notamment du régime de Vichy en France »

Benjamin Netanyahu, premier ministre du gouvernement israélien

Communiqué de presse, 15 octobre 2024

Les propos d'Emmanuel Macron relèvent « d'ignorance historique et de manque de respect ... Le peuple juif est attaché à la terre d'Israël depuis 3500 ans. L'État moderne d'Israël a été créé par le sacrifice des courageux combattants de sa guerre d'indépendance – parmi eux, de nombreux survivants de l'Holocauste et du régime de Vichy ... Israël estime que ses amis en Europe, comme la France devraient se tenir à ses côtés. Car c'est notre civilisation commune que nous défendons dans la guerre sur sept fronts que nous menons contre l'axe iranien de la terreur. Dans notre lutte contre le Hamas, contre le Hezbollah, contre les Houthis, contre le régime iranien,

nous combattons des gens qui haïssent toutes les valeurs que défend l'Europe ... C'est avant tout une guerre de civilisation contre la barbarie »

Benjamin Netanyahu, premier ministre du gouvernement israélien

Entretien au Figaro, 16 octobre 2024 [1]

Gérard Larcher

« J'ai été stupéfait que ces propos puissent être tenus. Est-ce qu'Emmanuel Macron s'est souvenu de la déclaration Balfour ? Est-ce qu'il a pris conscience de ce qu'il s'est passé pendant la Shoah et après la Shoah ? La création d'Israël « n'est pas venue comme un acte notarié uniquement constaté par l'ONU ». »

Gérard Larcher, Président du Sénat

Entretien accordé à Europe 1 et CNews le 17 octobre 2024

Emmanuel Macron

C'est le Premier ministre israélien « qui sème la barbarie. Je ne suis pas sûr qu'on défende une civilisation en semant la barbarie »

Emmanuel Macron, président de la République française

Conférence de presse, Jeudi 24 octobre,

Le Conseil représentatif des institutions juives (CRIF)

« Jamais dans l'histoire une démocratie n'a accusé une autre démocratie de « semer la barbarie ». Jamais en France un Président de la République n'a eu de tel mots envers nos alliés, quels que soient les désaccords et les divergences ».

Le CRF, réseau Twitter (renommé X), le 25 octobre

Emmanuel Macron paroles et actes :

Le Président français a eu raison de rappeler le rôle majeur de l'ONU dans la création de l'État d'Israël, mais il se trompe lorsqu'il affirme que l'État d'Israël « a été créé par une décision de l'ONU ». C'est partiellement inexact.

L'ONU, plus précisément l'Assemblée générale de l'ONU du 29 novembre 1947, par sa résolution, 181 a « proposé », et non pas « décidé » « la partition de la Palestine en deux États, l'un « Juif », l'autre « arabe ».

1 Interview **Benjamin Netanyahu**, Le Figaro, 16 octobre 2024, <https://www.lefigaro.fr/international/benjamin-netanyahu-au-figaro-la-france-devrait-se-tenir-aux-cotes-d-israel-20241016>

Outre cette inexactitude, les paroles justes du Président français ne peuvent pas faire oublier ses multiples autres déclarations en totale contradiction avec ses actes, sa détestable habitude d'agir le plus souvent à l'encontre de ses propos [2].

Qu'Emmanuel Macron mette ses actes en concordance avec ses derniers propos : que la France reconnaisse, dans un premier temps, l'État de Palestine.

Le premier ministre de l'État d'Israël, conte le roman sioniste.

En 1947 la Palestine est sous mandat colonial britannique depuis 1920.

Le 29 novembre 1947, l'ONU proposent la création d'un « État juif » et d'un « État arabe ». Dès le lendemain les milices sionistes [3] engagent les opérations de nettoyage ethnique des Palestiniens, qui sont bien éloignées de l'image des « *combattants héroïques* » et du « *sacrifice des courageux combattants* » de Benjamin Netanyahu.

Ce n'était pas « *une guerre d'indépendance* », mais une guerre coloniale à caractère génocidaire pour prendre possession d'un pays habité par un peuple : le peuple palestinien. [4]

Le 15 mai 1948, le colonisateur britannique quitte définitivement la Palestine. David Ben Gourion a déclaré la veille la création de l'État juif d'Israël. Les milices sionistes constituent les Forces de Défense d'Israël (FDI), l'armée de ce nouvel État qui continua et généralisa les opérations de nettoyage ethnique de la Palestine, jusqu'à la fin de l'année 1948.

La « *civilisation commune que nous défendons* » mise en avant par Benjamin Netanyahu, est-elle celle du colonialisme meurtrier, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, de l'intention génocidaire affichée par les sionistes ?

Outre le terme lui-même de « civilisation » que je récus, la société colonialiste à caractère génocidaire de Benjamin Netanyahu n'est certainement pas celle de l'immense majorité du peuple français, ni européen.

Gérard Larcher soutient une déclaration antisémite : la « Déclaration Balfour »

Je démontre le caractère antisémite de la « déclaration Balfour » citée par le Président du sénat, Gérard Larcher. [5]

En évoquant la « Shoah », veut-il contester tout droit de critique de l'État d'Israël parce que le peuple juif a subi l'effroyable holocauste nazi ? C'est un argument abondamment utilisé. Il est irrecevable.

En revanche Gérard Larcher a raison : la création d'Israël « *n'est pas venue comme un acte notarié uniquement constaté par l'ONU* ». Pour les sionistes l'acte notarié est le « Grand Israël », « Eretz Israël » de la Bible, le cadastre des sionistes. J'en précise les contours dans le texte.

² Emmanuel Macron à Alger en février 2017 : « *La colonisation est un crime contre l'humanité* ». En contradiction totale avec cette analyse pertinente du colonialisme, Emmanuel Macron est un défenseur aveugle du néocolonialisme en Afrique avec le résultat que l'on sait : le rejet massif de la France par les populations des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les propos du Président de la République française se traduisent le plus souvent par des actes contradictoires. C'est le cas pour la Palestine. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/02/17/oui-la-colonisation-est-un-crime-contre-l-humanite_5081481_3212.html

³ **Milices sionistes** : la Haganah, Palmach, Irgoun et Lehi ;

⁴ Cf. en annexe : « *Qu'est-ce qui caractérise un peuple* »

⁵ Cf. page 16 et 17.

La réalité historique incontestable est que la résolution de partition de la Palestine, votée le 29 novembre 1947 par l'Assemblée générale de l'ONU, a donné feu vert à une des pires guerres de colonisation, et qui se poursuit 77 ans plus tard avec une intention génocidaire du peuple palestinien.

Dans ce texte, dont j'ai débuté la rédaction avant la polémique sur les propos tenus par le Président de la République française, j'essaie d'apporter un éclairage documenté, référencé, aussi rigoureux que possible sur cette effroyable période du nettoyage ethnique de la Palestine qui a précipité en 1947-1948, 840.000 réfugiés palestiniens dans des camps au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza. Ils y sont encore parqués 77 ans plus tard. [6]

En conclusion du texte je propose une voie pour une paix durable, définitive en Palestine, celle d'un État laïque, démocratique commun.

⁶ Liste des camps de réfugiés en 2024, en annexe.

Partition de la Palestine

Le 29 novembre 1947 l'ONU vote la colonisation de la Palestine

77 ans après, quelle voie pour la paix ?

Un État commun

Le roman sioniste national raconté par Benjamin Nétanyahou tourne le dos à la réalité historique.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la résolution 181 sur le « gouvernement futur de la Palestine » à la majorité requise des deux tiers. [7]

Le texte de la résolution 181 fixe la fin du mandat colonial britannique sur la Palestine au « 1^{er} août 1948 au plus tard » et prévoit « une partition du territoire à mettre en œuvre deux mois après le départ de la puissance mandataire : un État arabe, un État juif et un corpus separatum (Jérusalem et Bethléem). »

Guerre civile palestino-sioniste 29 novembre 1947 au 15 mai 1948

La résolution onusienne de partition précipite la Palestine dans une guerre civile palestino-sioniste dès le lendemain de son vote à l'ONU.

Les Palestiniens appellent immédiatement à une grève générale. Les milices sionistes de leur côté lancent les opérations de nettoyage ethnique de la population palestinienne.

⁷ **ONU : vote à la majorité des deux tiers des États Membres** : « Chacun des États Membres de l'Assemblée dispose d'une voix. Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des États Membres. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élection des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et les questions budgétaires, mais les autres questions sont décidées à la majorité simple. » <https://www.un.org/fr/ga/about/background.shtml>

30 novembre 1947, le nettoyage ethnique de la Palestine commence.

Les milices de la Haganah et de l'Irgoun se jettent sur les villages arabes palestiniens, menacent les habitants, les chassent de leurs maisons, massacrent ceux qui refusent. Une gigantesque opération d'épuration ethnique quadrille le territoire palestinien. Des crimes de guerre. C'est ce que les historiographes appelleront la « Nakba » [8].

Le peuple palestinien était quasiment sans armes. La résistance armée palestinienne avait été totalement anéantie par le colonisateur britannique au cours des deux décennies précédentes.

La population palestinienne effrayée par la violence des attaques des villages par les milices sionistes, par les massacres et les exécutions sommaires, fuirent massivement vers les pays arabes voisins [9] : un exode. Le colonisateur britannique encore présent sur le sol palestinien laisse les milices accomplir leurs actions de nettoyage ethnique à caractère génocidaire.

A la création de l'État d'Israël en 1947, la majorité des Palestiniens avait déjà été expulsée par les milices sionistes.

Après le 15 mai 1947, les forces armées du nouvel État israélien finalisèrent le nettoyage ethnique. A la fin de l'année plus de la moitié de la population palestinienne (62%), soit 840.000 sur 1.348.000 Palestiniens [10] était réfugiée dans les camps au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza occupée par l'Égypte.

Guerre israélo-arabe 16 mai 1948 au 7 janvier 1949

14 mai 1948 à 16 heures : proclamation de l'État d'Israël

Le 14 mai 1948 à 16 heures (heure de Tel Aviv), David Ben Gourion proclame la création d'un « État juif sous le nom d'Israël ». Il n'en indique pas les frontières [11].

14 mai 1948 à minuit : les Britanniques quittent définitivement la Palestine

⁸ « **Nakba** », Cf. en annexe mes commentaires sur ce terme.

⁹ NB : Ces crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes de torture et crime de génocide perpétrés par les milices sionistes du 30 décembre 1947 au 15 mai 1948, sont aujourd'hui documentés grâce à l'ouverture des archives israéliennes. Ils sont également fièrement revendiqués par des dirigeants sionistes eux-mêmes, dans leurs « Mémoires », « Journal », interviews... cf. texte précédent **Alain Dubourg**, « *L'intention génocidaire, matrice du sionisme. 1947-1948, nettoyage ethnique de la Palestine, 2023-2024, génocide à Gaza* ».

¹⁰ Chiffre de la population totale palestinienne indiquée dans la résolution onusienne de partition de la Palestine, résolution 181 : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/ARES181II.pdf>

¹¹ La « **Déclaration d'établissement de l'État d'Israël** » a eu lieu le 14 mai 1948, le dernier jour du mandat colonial britannique sur la Palestine. C'est l'annonce officielle de la naissance d'un État juif en Terre de Palestine. Elle fut prononcée par **David Ben Gourion**, président de l'Agence juive qui devint le premier ministre d'Israël. Cf. le texte intégral lu par David Ben Gourion : <https://langloishg.fr/documents/la-proclamation-de-letat-disrael-14-mai-1948/>

Le Royaume-Uni avait fixé unilatéralement en décembre 1947 le terme de son mandat au 14 mai 1948 à minuit. Le dernier soldat britannique du mandat colonial de la SDN (1920), quitte ce jour le sol de Palestine.

16 mai 1948 : entrée en guerre des États arabes

Du 29 novembre 1947 au 15 mai 1948, la population palestinienne, quasiment totalement, désarmée avec une résistance anéantie par l'armée coloniale britannique, se trouvait confrontée à des milices sionistes lourdement armées, organisées, entraînées depuis des années en vue de cette offensive.

L'État d'Israël poursuivra le nettoyage ethnique de la Palestine, « *l'hébraïsation de la Palestine* » par l'expulsion d'un maximum de Palestiniens jusqu'à la fin de l'année 1948, lorsqu'il aura permis de massacrer des milliers de Palestiniens, d'expulser manu militari 840.000 Palestiniens vers les pays arabes voisins.

Les États arabes n'entrent en guerre qu'après le départ des troupes britanniques. La Syrie attaque la première le 16 mai 1948. Puis le Liban, suivi par l'armée égyptienne qui occupe rapidement la région de Gaza, pénètre le Néguev et atteint la Cisjordanie. Le roi de Jordanie envoie la Légion arabe dans Jérusalem et occupe la vieille ville le 28 mai. Au sud de la Cisjordanie ce sont les Irakiens qui prennent position à Jenin, Naplouse, Tulkarem.

Le monde arabe était déjà très divisé, mais surtout les pays arabes dépendaient des pays occidentaux pour leur ravitaillement en armes et en munitions, en premier lieu des Anglais. Un embargo occidental total sur les armes est décidé. L'URSS ne le respecte pas pour l'État d'Israël. Avec les pays socialistes de l'Est, il accélère l'immigration juive et transfère des armes tchèques aux sionistes via les ports yougoslaves et roumains.

En revanche, de leur côté les Anglais respectent scrupuleusement l'embargo des armes vers les pays arabes. La pénurie des armes paralyse rapidement leurs armées.

La supériorité d'Israël en homme par l'immigration accélérée venue des pays de l'Est et en armes, grâce à l'URSS, devient rapidement écrasante.

Les combats s'arrêtent le 7 janvier 1949 par un cessez-le feu. Les armées arabes sont en partie défaites.

Les sionistes avaient besoin de la légitimité accordée par l'ONU avec la création d'un État pour pouvoir engager sa conquête coloniale de la Palestine. L'ONU la lui a accordée. Les sionistes avaient un besoin vital d'armement pour vaincre. L'URSS les lui a fournies. Les milices sionistes n'auraient jamais pu gagner la guerre civile contre la Palestiniens, puis les forces armées du tout nouvel État d'Israël n'auraient pas pu gagner la guerre contre les pays arabes si l'Occident, avec son allié conjoncturel l'URSS, ne l'avait soutenu à bout de bras.

Sans l'aval du droit international onusien (résolution 181), sans l'Occident, sans l'URSS et les pays socialistes de l'Est, l'État actuel sioniste d'Israël n'existerait pas sous cette forme coloniale suprémaciste.

La réalité est donc bien éloignée du mythe ressassé par le premier ministre d'Israël, Benjamin Netanyahu et elle ne correspond pas non plus tout à fait aux paroles de président français Emmanuel Macron, bien qu'il ait eu raison de rappeler à Benjamin Netanyahu le rôle déterminant du vote de l'ONU dans la création, de l'État d'Israël.

L'assemblée générale de l'ONU du 29 novembre 1947, responsable historique du chaos en Palestine

Je n'ai commencé à me poser la question de la décision politique de l'ONU de partage de la Palestine, qu'à la suite de mon voyage en Israël-Palestine en 1973 avant la guerre d'Octobre (Guerre du Kippour pour Israël). Militant anticolonialiste depuis mon adolescence, guerre d'Algérie, guerre du Vietnam, j'étais opposé à la colonisation de la Palestine par les Juifs sionistes. Mais je la sous-estimais à cette époque.

J'étais, sans aucun doute, influencé par le sionisme admiratif et prosélyte de mon père, qui m'avait contraint à réaliser, en 1961 au lycée Jean Charcot de Saint-Malo, un dossier thuriféraire sur la création de « État d'Israël » avec de la documentation fournie par l'ambassade d'Israël en France. Je possède toujours un exemplaire d'une de ces brochures de propagande sioniste, récit épique sioniste qui ignore totalement l'existence du peuple palestinien [12].

Lors de mon voyage en Israël-Palestine, en 1973, je ne connaissais donc pas les tenants et aboutissants du vote de la résolution 181 du 29 novembre 1947, qui avait proposé la partition de la Palestine [13].

Dans ce texte, je pose la question : comment fut-il possible que les États qui ont voté la partition de la Palestine ce 29 novembre 1947, n'aient pas perçu que cette résolution ne pouvait qu'entraîner une guerre entre les futurs colons sionistes et le peuple autochtone palestinien ?

La résolution onusienne 181 de partition de la Palestine aura eu, durant ces 77 années, des conséquences délétères pour le peuple palestinien mais aussi pour les Juifs du Yishouv [14] comme pour les Juifs émigrés en Palestine après mai 1948.

La résolution onusienne 181 continue en 2024 à accomplir son œuvre mortifère.

Les ressorts de ce vote onusien contraire aux valeurs humanistes de justice et de paix, et en totale contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies tels que définis dans la Charte de l'ONU [15], interrogent :

- Comment l'ONU a-t-elle pu donner, en 1947, son aval à la colonisation d'un peuple par un autre ?

¹² « Israël, l'histoire d'un peuple », Les Editions nationales, Jérusalem, 1958.

¹³ **ONU, résolution 181** : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/ARES181II.pdf> . Cf. en annexes **listes intégrale des votes**.

¹⁴ **Yishouv** : terme hébreu pour désigner l'ensemble des Juifs présents en Palestine avant la création de l'État d'Israël .

¹⁵ **Charte de l'ONU**, https://www.oas.org/xxxivga/french/reference_docs/Charta_NU.pdf. Chapitre I, articles 1 & 2.

- Comment réparer ce vote scélérat qui a créé, pendant 77 ans, des souffrances indicibles au peuple palestinien, mais a aussi plongé les Juifs israéliens dans une insécurité permanente qui se transforme depuis le 7 octobre 2023 en panique existentielle ?
- Quelle solution pour une paix durable en Israël / Palestine ?

Ce texte essaie de répondre à ces questions.

La guerre coloniale sioniste a commencé dès le lendemain du vote de la partition de la Palestine à l'ONU, le 29 novembre 1947

« A la veille du 15 mai 1948, date du déclenchement de la deuxième guerre de Palestine, première guerre israélo-arabe, il n'y avait quasiment plus de Palestiniens en Palestine. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Sur les 1.400.000 Palestiniens peuplant la Palestine, près de 840.000 étaient déjà des réfugiés, près de 450.000 autres se retrouvaient « corps, biens et territoires », Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza,

détachés de Palestine, et 110.000 autres enfin, qui avaient échappé à l'expulsion, se réveillaient en Israël, sans avoir littéralement bougé de chez eux. Tout cela pour dire que l'apparition d'Israël s'accompagna de la disparition de la Palestine. Là se trouve la différence radicale entre la Nakba de 1948 et l'occupation, plus « classique » si j'ose dire, des territoires palestiniens en juin 1967. Les palestiniens « des territoires » sont des « occupés », alors que les victimes de l'expulsion étaient des disparus dont on a nié qu'ils aient jamais existé, dont on va contester jusqu'au nom de « Palestiniens » et qu'on tentera d'enfermer dans un terrifiant territoire : l'absence. Le sort alors fait aux miens éclaire a contrario la spécificité absolue de la conquête de la Palestine durant la première moitié du XXème siècle ».

Elias Sanbar ^[16]

« Le peuple indigène de la Palestine, comme le peuple indigène de tous les autres pays du monde arabe, d'Asie,

¹⁶ **Elias Sanbar**, « Le rescapé et l'exilé : Israël-Palestine, une exigence de justice », Don Quichotte éditions 2012, p.61.

d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, refusait de partager en deux le pays avec une communauté de colons ».

Walid Khalidi [17]

« Pour ma part, c'est lors d'une séance d'analyse que j'ai pu faire un pas de géant dans ma compréhension de la paix.

- " Je vous dois des excuses", m'avait dit mon analyste, qui était juif d'origine biélorusse.

- "Je suis de ceux qui ont cru qu'Israël était une terre sans peuple pour un peuple sans terre", avait-il ajouté.

Cette phrase, que l'on veuille bien me croire, a changé ma vie.

Elle m'a donné à voir qu'il suffit parfois de quelques mots pour soigner le ressentiment ».

Dominique Eddé [18]

T2 Le processus d'élaboration de la résolution onusienne de partition de la Palestine :

Le vote à l'ONU, de novembre 1947 de la résolution de partition de la Palestine en deux États, l'un « Juif », l'autre « arabe », autorisait un groupe ethnico-religieux, les Juifs sionistes à coloniser un territoire habité depuis des siècles par un peuple, les Palestiniens.

L'Occident, Israël en tête cherchent à occulter que la guerre coloniale sioniste a commencé le lendemain du vote de la résolution onusienne de partition de la Palestine en deux États, le 29 novembre 1947, et non pas après la proclamation de l'Etat d'Israël en mai 1948. Les milices sionistes avaient lancés des opérations meurtrières de nettoyage ethnique à caractère génocidaire [19] dès le lendemain du vote à l'ONU.

1^{er} acte : 1920, la Société des nations (SDN). Le racisme institutionnel de la SDN, ancêtre de l'ONU, à l'encontre des « arabes palestiniens », « peuple mineur »

Au début du XXème siècle le monde occidental est fortement imprégné de culture coloniale raciste.

¹⁷ **Walid Khalidi** : « *Revisiting the UNGA Partition Resolution* », Journal of Palestine Studies, N° 105, automne 1997, p. 15.

¹⁸ **Dominique Eddé**, « Qui peut penser que les israéliens vivront en paix après que l'irréparable a été commis ? » Le Monde, page Idées, 29 décembre 2023.

¹⁹ Cf. en annexe les critères de génocide en droit international.

L'article 22 du pacte de la SDN [20] définissait la mission, la tâche et les responsabilités des États mandataires coloniaux. Il stipulait que la France pour le Liban et la Grande-Bretagne pour la Palestine avaient la charge de mener les peuples concernés « *jusqu'à leur majorité* » [21]. Sic ! Conception coloniale paternaliste et infantilisante, justification de toute colonisation qui a pour but d'apporter la « civilisation » à des peuples qui en seraient dépourvus.

Le fondement idéologique de la colonisation est parfaitement résumé par Jules Ferry dans un discours à la Chambre des députés le 28 juillet 1885 :

" Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. (...) Il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures."

Jules Ferry prononce ici une authentique profession de foi suprémaciste, raciste. [22]

La SDN à l'article 22 du mandat colonial sur la Palestine délivré en 1922 aux Britanniques [23], clame sans retenue son racisme suprémaciste :

« Les peuples [les Palestiniens] de ces territoires en question étant encore incapable de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne », il convient de « confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et consentent à l'accepter ».

Cet article du mandat colonial de la SDN à la Grande Bretagne, s'inspirait de la déclaration Balfour du 2 novembre 1917. Elle est introduite dans les attendus du mandat britannique sur la Palestine et reprend sa finalité de création d'un « foyer national juif en Palestine ».

La boucle était ainsi bouclée. Tout était prêt pour que sa successeure, l'ONU, fasse voter le 29 novembre 1947, la résolution 181 qui consacrait le droit d'un « *peuple majeur* », les Juifs,

²⁰ **SDN, Société des Nations** a été créée pendant la Première Guerre mondiale. Elle a été établie en 1919 par le Traité de Versailles « *pour promouvoir la coopération internationale et obtenir la paix et la sécurité* ».

²¹ **Pacte de la Société des Nations, article 22** : « *Le bien être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation, et il convient d'incorporer dans le présent pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission* ». La tonalité coloniale imprime ce texte de mission civilisatrice de l'Occident.

²² **Jules Ferry**, adulé par une certaine « gauche », était dès le premier jour de l'insurrection de la Commune de Paris, le 18 mars 1871, l'adversaire résolu des communards. Il encouragea Adolphe Thiers à employer la manière forte contre eux. Le racisme de race se conjugue parfaitement avec le racisme de classe.

²³ SDN, **mandat sur la Palestine**, 12 août 1922, https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2017/05/C-529-M-314-1922-VI_BI.pdf

à occuper le territoire d'un « *peuple toujours colonisé et mineur* », les « Arabes [24] » pour reprendre leur sémantique. Les Palestiniens en ce qui nous concerne.

2^{ème} acte : Les Britanniques annoncent leur retrait de la Palestine

La Société des Nations avait accordé en 1920 un mandat colonial à la Grande Bretagne sur la Palestine.

En décembre 1947, 25 ans plus tard les Britanniques déclarent unilatéralement leur retrait de leur colonie palestinienne et annoncent qu'ils laissent à l'ONU « *la responsabilité de décider de son avenir* ».

3^{ème} acte : création de l'UNSCOP [25], commission de l'ONU chargée de l'élaboration du plan de partition de la Palestine

La puissance mandataire britannique requiert la réunion d'une session spéciale de l'ONU pour examiner « *la question du futur gouvernement de la Palestine* ».

Une commission spéciale, l'UNSCOP, est chargée d'étudier les causes du conflit en Palestine, et d'y apporter une solution par un « Plan de partition de la Palestine ».

4^{ème} acte : Vote de la résolution 181 : l'ONU accorde un droit de colonisation aux sionistes

L'assemblée générale de l'ONU vote, le 29 novembre 1947, par sa résolution 181 [26], le plan de partition de la Palestine en deux États, un « État juif », un « État arabe ». Selon la carte finale adoptée par les Nations unies, la Palestine devait être redécoupée en trois [27] :

- sur 42% du territoire, 818 000 Palestiniens auraient un État comprenant aussi 10 000 Juifs.
- sur 56% du territoire, 499 000 Juifs auraient un État à partager avec 438 000 Palestiniens

²⁴ **Arabes ou Palestiniens ?** Le choix des mots n'est pas neutre. L'utilisation exclusive de l'appellation « Arabes » par la SDN, l'ONU et a fortiori par les sionistes pour parler des Palestiniens, vise à perpétuer le mythe d'une « terre sans peuple » ou de « nomades arabes » qui n'étaient donc pas attachés à cette terre. Une falsification supplémentaire de l'histoire. Stéphane Hessel, diplomate français à l'ONU en 1947, explique que c'était un argument majeur de l'ONU pour justifier la partition de la Palestine. Cf. infra p. 11. Cf. **Stéphane Hessel, Elias Sanbar**, « Le rescapé et l'exilé : Israël-Palestine, une exigence de justice », Don Quichotte éditions 2012.

Je n'utilise jamais le terme d' " Arabes " pour parler des Palestiniens, sauf dans le cas de citations et de reprise contrainte de la terminologie colonialiste ou sioniste.

²⁵ **UNSCOP** (United Nations Special Committee On Palestine), commission mise sur pied par l'Assemblée générale des Nations unies en 1947 à la suite de l'annonce de la remise à l'ONU de son mandat sur la Palestine par le Royaume-Uni.

²⁶ **ONU, résolution 181** : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/ARES181II.pdf>

²⁷ Cf. Réunions plénières de l'**Assemblée générale de l'ONU**, 126^è réunion, 28 novembre 1947, *UN Official record, T.II*, p. 1390-1400

- une petite enclave autour de la ville de Jérusalem, 200 000 habitants, se diviserait en parts égales entre Palestiniens et Juifs [28]

Pourquoi le monde occidental, mais aussi l'URSS acteur très engagé dans le vote de la partition [29], ont-ils voté pour la disparition d'une terre et de son peuple ?

La résolution 181 efface le peuple palestinien apparemment sans l'ombre d'un problème de conscience de la part des votants. Ce vote scélérat demande pour le moins des explications.

On mesure ici tout le cynisme des pays coloniaux qui considéraient la colonisation comme l'acte le plus naturel de puissances civilisées. Ces pays qui s'affirment " civilisés " a contrario d'autres pays, d'autres peuples qui seraient « *encore sauvages, barbares, pas entrés dans l'histoire, etc ..* ». Ils pratiquent et diffusent depuis des siècles une « civilisation » de violence suprémaciste, raciste qui a occasionné les pires souffrances dans la vie de centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

La colonisation est un crime contre l'humanité

La Résolution 181 a sonné le triomphe d'un État national juif sioniste dans lequel l'intention génocidaire est inscrite [30]. La Résolution 181 a mis fin à une coexistence judéo-arabe pluriséculaire d'une manière totalement irresponsable de la part de certains pays, criminelle pour d'autres, machiavélique de tous ceux qui l'ont votée.

Carte blanche était donnée par l'ONU à la colonisation de la Palestine, organisme majeur du droit international qui avait pourtant vocation de faire respecter « le droit des peuples à l'autodétermination » [31].

Exode de centaines de milliers de Palestiniens

A partir du 30 novembre 1947 et les premiers mois de l'année 1948, jusqu'à la « Déclaration d'établissement de l'État d'Israël » par David Ben Gourion le 14 mai 1948, des centaines de milliers de Palestiniens durent fuir et se réfugier dans des camps au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza. Ils y sont réfugiés depuis 77 ans avec le statut d'apatrides, excepté en Jordanie où ils peuvent acquérir la nationalité jordanienne. Ces palestiniens attendent depuis 77 ans de retourner chez eux dans leurs villages, dans leurs maisons, dans leurs champs. Ils sont aujourd'hui près de 9 millions de réfugiés et déplacés palestiniens au Moyen-Orient. [32].

²⁸ Les chiffres sont différents selon les sources. Je me réfère aux chiffres les plus officiels, en l'occurrence ici ceux de l'ONU.

²⁹ **Rappel** : sans les fournitures massives d'armement à la Haganah et autres milices sionistes par l'**URSS** via la Tchécoslovaquie, il est probable que l'État juif d'Israël n'aurait pas vu le jour et que Juifs et Palestiniens vivaient peut-être en harmonie sur le même territoire. La responsabilité historique de l'URSS est majeure.

³⁰ Cf. **Alain Dubourg**, « *L'intention génocidaire, matrice du sionisme* », *L'intention génocidaire, matrice du sionisme – anarcho-ecolo-coco.com (anarchoecolococo.com)*

³¹ Cf. **Charte de l'ONU**, citée supra.

³² Cf. en annexe **la liste des camps de réfugiés palestiniens** « officiels » recensés par l'UNRWA, ainsi que les « non officiels », mais aux statistiques plus incertaines.

Le silence déshonorant des pays signataires de la résolution 181

Durant le nettoyage ethnique de la Palestine déclenchée par les milices sionistes le lendemain du vote de la résolution 181 en novembre 1947, et après la création de l'État d'Israël en mai 1948, avec qu'il est convenu d'appeler « la Nakba », ce sera le silence total des 33 pays signataires. Un silence lâche et indigne.

Une honte indéfectible que ces pays se doivent de laver par une décision forte qui conduise enfin la Palestine vers une paix durable définitive. Ils en ont le pouvoir. Il leur faut la volonté politique. Elle reste terriblement inexistante jusqu'à ce jour.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit, dans l'immédiat, décider l'arrêt des livraisons d'armes à Israël pour le contraindre à négocier la paix. Avec des sanctions économiques et financières que l'on attend toujours, l'arrêt des livraisons d'armes est la seule pression efficace qui puisse être exercée sur Israël. Ne pas prendre cette décision c'est encourager Israël à poursuivre son offensive pour atteindre son objectif messianique de colonisation, puis d'annexion de tous les territoires d'Eretz Israël, et par un génocide de la population palestinienne [33].

L'argumentation onusienne en 1947, pour la colonisation sioniste de la Palestine

- « Les Juifs ont subi l'holocauste, on se devait de leur donner un État »

L'holocauste des Juifs a été abondamment utilisé comme argument par les pays signataires de la résolution pour « *fournir au peuple juif un pays où il serait en sécurité* ».

En 1947, on sortait à peine d'une des plus grandes tragédies de l'humanité, l'holocauste des Juifs qui laissera une indélébile tache d'opprobre. Les pays européens et occidentaux qui avaient sous estimé les intentions génocidaires de Hitler et de ses séides, avaient, et c'est le moins que l'on puisse dire, beaucoup de choses à se reprocher.

La création d'un État où l'on rassemblerait, après l'holocauste, tous les Juifs supposés en danger partout dans le monde est apparue, peut-être pour certains, comme la meilleure solution pour se faire pardonner, mais aussi sans doute et moins glorieux pour se débarrasser du problème, se débarrasser des juifs "encombrants". Tout cela avec, de surcroît chez certains avec une nauséabonde odeur d'antisémitisme considérant les Juifs comme « non assimilables » à leur culture !

Ces mêmes pays qui voulaient donner un pays, un État aux Juifs, et qui avaient fermé les yeux sur l'holocauste, un des actes les plus abominables, les plus monstrueux commis à ce

³³ Cf. **Alain Dubourg**, « *Gaza. Contraindre Israël au cessez-le-feu* », [Gaza – Contraindre Israël au cessez-le-feu – anarcho-ecolo-coco.com](http://Gaza-Contraindre-Israel-au-cessez-le-feu-anarcho-ecolo-coco.com)

jour par l'humanité, ne se préoccupaient tout d'un coup de la sécurité des Juifs, que par pur opportunisme.

- « Fournir au « peuple juif » [34] un État où il serait en sécurité »

« La sécurité des Juifs », fut un des arguments ressassés par l'ONU pour justifier la création d'un État juif sur la moitié du territoire Palestinien.

Les Juifs n'ont jamais été plus en sécurité en Israël que dans les autres pays. Ils n'y connaissent que la guerre depuis novembre 1947.

Pour se protéger du peuple autochtone palestinien qui lutte contre la colonisation de son pays, l'État sioniste a dû construire un mur derrière lequel il a enfermé les Juifs israéliens. Ceux-ci voulaient ignorer ce qui se passait derrière. C'était illusoire.

L'attaque du Hamas et l'intrusion meurtrière de ses commandos sur le sol israélien les 7 et 8 octobre 2023 disqualifient, si cela était nécessaire, et définitivement la fallacieuse assertion selon laquelle « *Les Juifs ne seraient en sécurité qu'en Israël* ».

Les Juifs sont, ont toujours été depuis novembre 1947, beaucoup plus en sécurité ailleurs qu'en Israël, même si des actes antisémites odieux, et parfois meurtriers, y sont perpétrés qui doivent être sévèrement condamnés et punis.

Les pays qui votent à l'ONU la colonisation de la Palestine ferment leurs frontières aux Juifs !

Pour quelles raisons les représentants des 33 pays signataires de la résolution 181 [35], oseraient-ils proposer aux Juifs l'asile dans leurs pays respectifs ?

- Par peur de la réaction de leur population, supposée antisémite ?
Si l'antisémitisme d'une partie des populations de ces pays était incontestable, il était en net recul en 1947 du fait de l'holocauste subi par les Juifs. En outre il revient à tout État de combattre le fléau du racisme anti juif dans leur pays, et de le sanctionner. L'argument de l'antisémitisme des populations occidentales était fallacieux. Il visait à masquer l'antisémitisme institutionnel de ces pays, lui bien réel.
- Parce que les Juifs émigrés n'auraient pas été en sécurité dans leur pays ?
Si cela avait pu être le cas, il leur incombait d'assurer la sécurité des Juifs qui voulaient émigrer dans leur pays.
- Par crainte de ne pouvoir économiquement les accueillir ?
Les Juifs candidats à l'émigration n'étaient pas si nombreux en proportion des populations respectives de ce pays, notamment celle des États-Unis.
- Ou plutôt et tout simplement, certains d'entre eux n'auraient-ils pas proposé aux Juifs l'exil dans leur pays par antisémitisme inavoué et inavouable ?

³⁴ Cf. en **annexe** : « *Qu'est ce qui caractérise un peuple ?* »

³⁵ Liste des pays signataires de la résolution onusienne 181 de partition de la Palestine, en annexe.

L'émigration d'un maximum de Juifs européens en Palestine plutôt que dans leur pays, était une des véritables raisons de ce vote.

Il eut été l'honneur de tous les pays signataires de la résolution 181, d'accueillir tous les Juifs qui souhaitaient émigrer de leur pays d'origine dans lesquels ils avaient souffert d'un antisémitisme institutionnel. Mais ces 33 pays félons ont préféré exiler les Juifs candidats à l'émigration, sur un territoire habité par un peuple autochtone, les Palestiniens, et leur en livrer la moitié !

Les pays signataires de la résolution 181, ouvrent la Palestine au colonialisme sioniste après avoir fermé leurs portes aux Juifs.

En lieu de propositions d'accueil, la majorité de ces pays signataires de la résolution 181 avaient fermé leurs frontières aux Juifs qui souhaitaient y émigrer.

Certains comme les États-Unis, pays où la très grande majorité de Juifs européens voulaient émigrer, (et non pas en Palestine) promulguèrent des lois pour limiter drastiquement l'immigration des Juifs. [36].

Ces comportements étrangers à tout humanisme, lèvent une partie du voile sur une des motivations de la résolution 181 : se débarrasser à bon prix des juifs, décidément devenus gênants. Pourfendeurs en parole de l'antisémitisme, ces pays s'avèrent d'hypocrites antisémites, au mieux judéophobes.

De l'antisémitisme de la déclaration Balfour (1917) à celui de la résolution de partition de la Palestine (1947)

*« Le gouvernement de sa majesté [Le roi George V] envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif »,
La Déclaration Balfour, 2 novembre 1917 (extrait)*

Le problème d'une présence indésirable des Juifs dans les pays occidentaux ne venait pas seulement de ceux-ci mais aussi, et d'une manière paradoxale, de dirigeants sionistes eux-mêmes dont l'objectif prioritaire était de justifier l'importance d'un État pour les seuls Juifs.

³⁶ **Aux États-Unis, la loi de 1948 sur les personnes déplacées** ne donne pas priorité aux survivants du génocide des Juifs. Au contraire, par les quotas accordés, elle facilite indirectement l'entrée de sympathisants nazis en donnant priorité aux Baltes (40 % des visas) et par une priorité agricole (30 % des visas) qui répond aux besoins des États-Unis. Or les populations juives sont en majorité urbaines. La loi étasunienne de 1948 restrictive et discriminatoire à l'égard des Juifs, peut être considérée à caractère antisémite, au mieux judéophobe.

Chaïm Weizmann chef de file du mouvement sioniste : « *L'Allemagne a déjà trop de Juifs* ».

Cet argument est apparu dès 1912, bien avant l'holocauste, et cette fois avec une conception messianique du sionisme sous la plume de Chaïm Weizmann qui avait présidé en août 1897 le premier congrès sioniste aux côtés de Theodor Herzl [37]. Il deviendra un des chefs de file du mouvement sioniste.

« Chaque pays ne peut absorber qu'un nombre limité de Juifs, s'il ne veut pas des maux d'estomac. L'Allemagne a déjà trop de Juifs ».

Chaïm Weizmann [38]

Cette affirmation sioniste de Juifs qui ne peuvent vivre dans les pays occidentaux « *qu'en nombre limité* » relève d'une conception de classe, de rejet de classe.

Les Juifs des ghettos dans les pays d'Europe de l'Est étaient pauvres et donnaient une image dégradées de la communauté juive. Les Juifs « assimilés » dans les autres pays occidentaux ne souhaitaient pas les voir émigrer. Les Juifs orthodoxes étaient aussi accusés de refuser l'assimilation à la culture des pays dans lesquels ils émigraient. Ils devenaient un obstacle à l'assimilation des autres Juifs qui, tout en souhaitant garder leur judéité, aspiraient à s'intégrer, "s'assimiler" aux pays.

La création d'un État en Israël devenait une belle opportunité pour y rassembler cette population juive pauvre orthodoxe inassimilable.

Aujourd'hui on retrouve ce même fossé entre les Juifs de la Diaspora jugés « traître à Israël » par les Juifs sionistes fondamentalistes, parce qu'immigrés et " assimilés " dans d'autre pays.

Lord Balfour, une éducation évangélique

Le jeune Arthur Balfour a baigné dans une ambiance biblique avec une mère extrêmement pieuse. Il a été enseigné dans le mythe évangélique du « retour » des juifs en Terre sainte, préliminaire nécessaire à la rédemption dernière des chrétiens [39].

Lord Arthur Balfour, ministre des Affaires Etrangères du Royaume Uni acte dans cette déclaration la promesse de son gouvernement aux sionistes d'établissement d'un « foyer national juif » (NB : un « foyer », pas d'un État juif).

³⁷ **Theodor Herzl**, auteur de l'ouvrage considéré comme fondateur du sionisme publié en février 1896, « *L'Etat des Juifs* », cf. **Theodor Herzl**, « *L'Etat des Juifs* », ed. La découverte, 2003.

³⁸ **Lenni Brenner**, « *Sionisme au temps de dictateurs* » éd. Croom Helm, cité par **Jean-Pierre Bouché**, « *Palestine, plus d'un siècle de dépossession* », ed Scribest, édition solidaire, 2017
NB : **Chaïm Weizmann** sera le premier Président de l'État d'Israël (1949-1952)

³⁹ **Les chrétiens protestants évangéliques**, veulent le retour de tous les Juifs en Palestine. « C'est le plan de Dieu ». Le retour des Juifs en Palestine est la condition de la venue du Messie, à condition qu'ils se convertissent au christianisme. Le sionisme exacerbé des Évangéliques ne relève pas du philosémitisme mais au contraire d'un antisémitisme biblique. L'alliance apparemment contradictoire des sionistes et des évangéliques prend sa source dans cette convergence d'intérêt au retour des Juifs en Palestine.

La déclaration Balfour sera un tournant pour le sionisme étatique colonisateur. Pour la première fois un gouvernement européen proposait un territoire aux Juifs.

Trente ans plus tard, le 29 novembre 1947, l'assemblée générale de l'ONU s'en inspirera et votera la résolution 181 de partition de la Palestine qui, elle, proposera l'instauration d'un « État juif » en Palestine.

Edwin Samuel Montagu : « La politique du gouvernement de sa majesté est antisémite »

Edwin Samuel Montagu était ministre du cabinet du premier ministre britannique David Lloyd George. Lord Arthur Balfour en était le ministre des Affaires Etrangères. Edwin Samuel Montagu était le seul Juif du cabinet. Il fut aussi le seul ministre à s'opposer à la déclaration Balfour et au projet sioniste.

Le ministre Edwin Samuel Montagu développa l'argument que ce projet sioniste ne pourrait qu'entraîner l'expulsion d'autochtones de Palestine et renforcerait tous les pays qui souhaitent se débarrasser des Juifs et ajouta :

« Je tiens à ce que soit consigné mon avis que la politique du gouvernement de sa majesté est antisémite et fera par conséquent le jeu des antisémites du monde entier..... les Juifs seront désormais considérés comme étrangers en tout lieu sauf en Palestine ... » [40].

Edwin Samuel Montagu

La clairvoyance de cette déclaration est impressionnante. Edwin Samuel Montagu avait tout compris de la stratégie convergente des sionistes et des Britanniques antisémites. Les Palestiniens peuple indigène de Palestine seront expulsés. Les Juifs seront cantonnés dans une réserve appelée « Israël », aujourd'hui entourée d'un mur. Certes une plus belle, plus grande, plus confortable et nettement plus supportable prison à ciel ouvert que celle des gazaouis de l'autre côté du mur, des tours et des barbelés qui se transforme en cimetière.

Il est saisissant de constater que, en 1947 trente ans plus tard, avec la résolution onusienne de partition de la Palestine on retrouvera les mêmes motivations antisémites que pour la « déclaration Balfour » de 1917 ou pour le mandat colonial sur la Palestine délivré aux Britanniques par la SDN en 1920.

Des voix s'élèvent dès 1947-48 contre la partition de la Palestine

Heureusement des voix courageuses et lucides s'élèveront contre la partition de la Palestine.

⁴⁰ « Memorandum of **Edwin Samuel Montagu** on the anti-semitism of the present (British) government » www.balfourproject.org

A l'ONU : 13 pays (23%) votent contre la partition de la Palestine, 10 s'abstiennent (18%)

Malgré les pressions, menaces et chantage, aujourd'hui documentés, exercés par les États-Unis sur les pays, dont la France qui voulait s'abstenir voire voter contre, 13 pays sur 56 se sont opposés à la partition de la Palestine.

Tous les membres de l'ONU ne se sont pas rangés derrière le vote scélérat de l'ONU du 29 novembre 1947. Lors du débat à la tribune de l'ONU ces 13 pays opposés à la résolution 181 ont décrit avec une vision clairvoyante la catastrophe qu'elle allait occasionnée en Palestine.

Zafrullah Khan, représentant du Pakistan à l'assemblée générale de l'ONU a prononcé à la tribune une déclaration éclairée et prémonitoire :

« ... Nous avons cependant peur que les effets bénéfiques, s'ils étaient attestés, ne soient de peu de poids comparés aux dommages que causera ce partage [de la Palestine]. »

Zafrullah Khan avait vécu, et seulement quelques mois auparavant, en août 1947, le drame de la partition de l'Inde et la création de son pays, le Pakistan, par la volonté unilatérale du colonisateur britannique. Zafrullah Khan en connaissait les terribles conséquences. Comme pour la Palestine, la partition de l'Inde met aujourd'hui face à face deux États théocratiques aux malversations indicibles, et qui, comme pour la Palestine, continue d'engendrer les pires drames humains. Zafrullah Khan dénonce les pressions, menaces et chantage des États-Unis pour contraindre les pays à voter cette résolution.

L'administration américaine : « Le vote de l'ONU est la poursuite de l'effusion de sang et de la guerre »

Les responsables militaires américains considèrent que la partition de la Palestine est « *inapplicable sans guerre réelle* ». ^[41]

De son côté, l'administration américaine dénonce la résolution 181, dans une déclaration dramatiquement prédictive, comme étant non pas un « plan de paix », mais « *la poursuite de l'effusion de sang et de la guerre* ». Elle propose un autre plan, un « Trusteeship » ^[42] sur cinq ans avec un cessez-le-feu de trois mois ^[43].

Harry S. Truman rejette le plan de paix de son administration : « Nous avons fait le bien tel que Dieu nous le fait voir »

⁴¹ Henry Laurens, « *Paix et guerre au Moyen-Orient* », page 81, Armand Colin, Paris, 2005

⁴² Trusteeship, terminologie de l'ONU, « Mandat » en français,

⁴³ United States Proposal for Temporary United Nations Trusteeship for Palestine
Statement by President Truman, March 25, 1948
<https://www.un.org/unispal/document/auto-insert-194247/>

Le plan de paix proposé par l'administration américaine sera au final rejeté par le président des États-Unis Harry S. Truman, [44] qui avait déclaré après le vote de la partition de la Palestine :

« Je rejoins l'avis voulant qu'aucun sujet n'est plus important, pour ceux qui ont connu les horreurs des camps de concentration depuis plus d'une décennie, que l'avenir des possibilités d'immigration en Palestine. Nous avons fait le bien tel que Dieu nous le fait voir ».

Harry S. Truman était membre de l'église baptiste évangélique. Familier de la Bible il aimait la citer. Il partageait la conviction, comme tous les évangéliques, que le retour des Juifs en Palestine et leur conversion à la chrétienté étaient les conditions du retour du Messie.

De son côté, l'ambassade d'Israël en France déclara :

« Le 29 novembre 1947, un rêve vieux de 2000 ans devint une réalité : un État juif naquit sur sa terre natale ancestrale ».

L'UNSCOP : propose la création d'un seul État démocratique

L'UNSCOP discutera en 1947 de la possibilité de faire de toute la Palestine un seul État démocratique. Mais l'idée fut vite abandonnée. Le lobby sioniste aura été très efficace, comme d'habitude, d'autant plus facilement que les pays arabes et les représentants palestiniens avaient décidé de boycotter les réunions de l'UNSCOP.

De l'acceptation du plan onusien de partition de la Palestine par les sionistes, à l'État d'apartheid

La priorité absolue : avoir un Etat juif

David Ben Gourion a toujours eu la vision d'un État d'Israël sur la totalité de la terre biblique, « Eretz Israël ». Cette ambition ne le quittera jamais. Cette vision est aujourd'hui partagée par un grand nombre de Juifs sionistes israéliens. C'est l'objectif affiché de membres du gouvernement actuel de Benjamin Netanyahu.

David Ben Gourion a pourtant accepté le plan de partition voté par l'Assemblée générale de l'ONU le 29 novembre, qui était nettement plus réduit que le périmètre d'Eretz Israël, cela pour deux raisons essentielles :

- Par ce vote les Juifs sionistes obtenaient la reconnaissance internationale de leur droit à détenir un État en Palestine, socle de sa légitimité juridique depuis 77 ans. C'était la priorité absolue de David Ben Gourion.
- Par opportunisme. Les gouvernements arabes et les Palestiniens l'avaient rejeté.

⁴⁴ **Harry S. Truman**, président des États-Unis du 12 avril 1945 au 20 janvier 1953.

Mais l'acceptation de David Ben Gourion était factice. Il s'emploiera dès le lendemain du vote de l'ONU, et sans répit, à torpiller le plan de partition de la Palestine qui pourtant avait été conçu sur mesure pour les sionistes.

Ben Gourion utilisera le rejet des gouvernements arabes et des Palestiniens et la déclarera caduque la résolution 181. Il la violera allègrement en lançant dès le lendemain du vote, une gigantesque opération de nettoyage ethnique des Palestiniens qui durera plus d'un an, dans le silence total des pays signataires ! 840.000 Palestiniens furent expulsés de leurs villages, maisons et terres agricoles.

Ses successeurs, sans exception de la gauche travailliste à la droite, poursuivront sa détermination. Nétanyahou veut maintenant finaliser.

Vers un Etat d'apartheid

En 2024, la Palestine "du Jourdain à la mer", est entièrement occupée par l'État sioniste d'Israël pour lequel il n'y a plus qu'un seul territoire, avec une zone occupée dont la vocation est d'être rapidement officiellement annexée pour ne constituer qu'un seul État avec le maximum de Palestiniens expulsés, afin d'assurer une démographie favorable aux juifs. Un État d'apartheid assumé, légal, constitutionnel (Loi fondamentale).

Conquérir, coloniser, annexer Eretz Israël

La conquête d'Eretz Israël ^[45] encore plus vaste que la Palestine historique, est publiquement revendiquée par une partie du gouvernement d'extrême droite.

Le 11 octobre 2024 à la télévision israélienne, le ministre israélien des Finances, Bezalel Smotrich, affirme vouloir le « Grand Israël », « Eretz Israël » :

« C'est un État qui se comporte selon les valeurs du peuple juif. La souveraineté d'Israël commence dans la mer et se termine dans le fleuve.[...] Je veux un État juif qui inclurait la Jordanie, le Liban et des parties de l'Égypte, de la Syrie, de l'Irak et de l'Arabie saoudite. Selon nos plus grands sages, Jérusalem est destinée à s'étendre jusqu'à Damas » ^[46].

La population israélienne accepte désormais majoritairement, semble-t-il, ce débat colonialiste-impérialiste sur le "Grand Israël", "Eretz Israël".

⁴⁵ « **Eretz Israël** », est le nom de la « **Terre promise** » aux Juifs allant du fleuve d'Égypte, au fleuve d'Euphrate. Selon les sionistes messianiques, Eretz Israël comprend la partie sud du Liban, le nord-est de la Syrie, toute la Transjordanie (aujourd'hui Jordanie), une partie de l'Irak, le Sinaï égyptien. (Smotrich va même jusqu'à l'Arabie saoudite !). Un très vaste territoire que les sionistes messianiques considèrent comme le leur, don de Dieu. C'est le « Grand Israël » de la Bible selon les interprétations sionistes messianiques. Les ministres d'extrême droite du gouvernement Nétanyahou font désormais leurs discours devant la carte d'Eretz Israël, et non pas celle d'Israël actuel.

⁴⁶ **Bezalel Smotrich**, le 11 octobre 2024, <https://x.com/LoeilMedias1/status/1844235373016199429>



Bezalel Smotrich ministre du gouvernement Netanyahu, s'exprimant à Paris, le 19 mars 2023 devant la carte d'Eretz Israël

Quelles motivations de l'offre coloniale de la Palestine aux Juifs sionistes ?

De nombreuses motivations ont été excipées par les pays signataires de la résolution 181, pour justifier leur vote. La plupart étaient fallacieuses, certaines ont été tues, tel leur penchant antisémite. Pour les pays porte-drapeaux de l'Occident, la raison de leur vote était géopolitique, pour faciliter leur domination sur le Moyen-Orient.

T2 « Réparer l'holocauste » ?

Par leur vote de la partition de la Palestine en 1947, certains pays affirmaient vouloir offrir aux Juifs une terre pour se faire pardonner de n'avoir pas su empêcher l'holocauste, tout en se gardant bien de proposer l'asile, à ceux qui veulent émigrer dans leur pays.

Stéphane Hessel, en poste à l'ONU en 1947, explique l'état d'esprit qui, selon lui, prévalait à l'ONU lors du vote de la résolution 181 :

« Je le répète, ce qui nous était apparu comme la faute abominable qu'il fallait réparer c'était la persécution des juifs à cause de leur religion. Nous avons une sympathie, moi et mes amis, pour eux qui disaient : il faut qu'Israël soit un lieu d'accueil contre les persécutions dont les juifs ont été les victimes à cause de leur religion »

Stéphane Hessel [47].

La résolution de partition de la Palestine aurait donc voulu l'holocauste. Selon l'explication commune encore aujourd'hui dominante, l'ONU n'aurait pas élaboré, sans cette culpabilité qu'il fallait quasiment expier, une résolution qui consacre la partition d'un territoire en deux et en offrir une moitié à une population étrangère, alors que des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants autochtones y habitaient depuis des générations.

⁴⁷ **Stéphane Hessel, Elias Sanbar**, op.cité

L'ONU n'aurait livré la moitié de la Palestine aux Juifs que par compassion pour les victimes de l'holocauste. Une autre fable.

L'ONU de 1947 aurait donc demandé à un peuple, les Palestiniens, qui n'avait aucunement participé à l'horreur de l'holocauste, de le réparer en offrant la moitié de leur territoire au Juifs martyrisés par des pays qui, pour certains, avaient été des complices actifs de leurs bourreaux !

La culpabilisation de l'holocauste encore largement utilisée pour laisser l'État sioniste d'Israël commettre ses crimes en toute impunité, notamment par l'Allemagne, est essentiellement destinée à une écriture de l'histoire plus facile à recevoir par les populations occidentales.

T2 Motivation biblique ?

Une motivation relevait sans doute, pour quelques pays, de considérations et convictions religieuses évangéliques, bibliques, notamment pour les États-Unis avec Harry S. Truman, son président évangélique. Mais elle était ultra minoritaire à l'époque du vote.

Cette motivation religieuse est encore le cœur du soutien inconditionnel à Israël d'une très grande partie de la population évangélique des États-Unis autour de Donald Trump [48].

T2 Motivation raciste suprémaciste, imprégnée de culture coloniale ?

La plupart des gouvernements des pays signataires de la résolution de partition de la Palestine étaient imprégnés d'une forte culture et pratique coloniale porteuse d'une motivation raciste suprémaciste, constitutive de l'idéologie coloniale. Pour ces pays les Palestiniens étaient une population arabe qui avait vocation d'être colonisée.

L'arrivée de juifs « occidentaux » en Palestine la prorogeait.

La motivation raciste suprémaciste colonialiste était sans conteste une réalité de la part des pays imprégnés de culture et de pratique coloniale.

T2 La véritable motivation du vote : installer une tête de pont occidentale au Moyen-Orient

La véritable motivation du vote se situait ailleurs. Il fallait surtout empêcher les Arabes de reprendre pied en Palestine. La véritable motivation était géostratégique, impérialiste occidentale. En premier lieu celle des États-Unis était, en priorité, d'avoir un pied au Moyen-Orient avec un allié indéfectible, car redevable de son existence même, d'y installer une tête de pont économique, militaire, idéologique anti arabe musulmane au Moyen-Orient. « Une nouvelle croisade » dira plus tard Georges Bush.

Depuis sa création en mai 1948, l'État sioniste d'Israël n'a pas jusqu'ici trahi les espoirs des puissances occidentales. Il a servi sans faiblesse, avec zèle et efficacité les intérêts occidentaux au Moyen-Orient. Mais sa dérive nationaliste suprémaciste avec le

⁴⁸ Il y a plus de 90 millions de membres de l'église évangélique aux USA, le plus gros vivier d'électeurs pour Donald Trump

gouvernement d'extrême droite de Nétanyahou, si elle s'approfondissait encore risquerait de ne plus totalement coïncider à terme avec les intérêts de l'Occident global [49].

Du vote de la résolution de partition de la Palestine en 1947 au soutien inconditionnel de l'Occident global à l'État sioniste en 2024.

L'État d'Israël, membre indéfectible de l'Occident global

Continuer à posséder un membre indéfectible de l'Occident global au Moyen-Orient est aujourd'hui, 77 ans après le vote de la résolution de partition de la Palestine, tout le sens du « soutien inconditionnel » des États-Unis, et de l'Occident global à l'État d'Israël.

Evolution du rapport des forces à l'ONU

On peut toutefois noter l'apparition de fissures dans l'unanimité occidentale à ce soutien « inconditionnel ». Les positions de plus en plus fermes de l'ONU et de son secrétaire général Antonio Guterres participent à l'évolution du rapport de force international pour le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination.

L'ONU de 2024, n'est plus l'ONU vassale de l'Occident colonialiste de 1947. Jusqu'au président de la République française, Emmanuel Macron, qui vient de demander l'arrêt de la livraison d'armes par l'Occident à Israël ! C'est, certes, une déclaration d'une immense hypocrisie, mais elle a été formulée et a fait sortir Benjamin Netanyahu hors de ses gonds

Antonio Guterres, le secrétaire général actuel de l'ONU désignée par le gouvernement israélien « persona non grata en Israël », multiplie de très fermes condamnations de l'Etat d'Israël.

⁴⁹ **Occident global**, par ce concept, je veux faire écho à celui de Sud global. La notion « d'Occident », ou celle de " pays occidentaux " conduit à commettre des contresens car elle limite le périmètre des pays occidentaux à l'Occident géographique, entendu uniquement comme Amérique du nord et Union européenne. En clair l'OTAN. Or des pays situés géographiquement en Orient, en Asie se situent sans ambiguïté dans le camp occidental capitaliste, le plus souvent d'idéologie néolibérale. Ce sont notamment le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Israël. Restent les pays du Golf dont certains ont rejoint ce 1er janvier 2024 le « Sud global », pays qui économiquement sinon financièrement se situent encore par leurs intérêts nationaux dans le camp de l'Occident global. Basculeront-ils totalement dans celui du Sud global ? La géopolitique est en profonde évolution. Les discussions actuelles pour que le Japon, la Corée du Sud et d'autres rejoignent l'OTAN, pourtant nommée Organisation du traité de l'Atlantique Nord, sont une indication. En l'occurrence, dans cet article, la notion « d'Occident global » que j'utilise, réunit les pays qui se positionnent dans un soutien inconditionnel à l'Etat d'Israël, « Etat-nation du peuple juif ».

La résolution 181 de l'ONU, de partition de la Palestine doit être frappée de nullité

T2 La résolution de partition de la Palestine, un acte juridique international antisémite ?

Dès le lendemain du vote de la résolution de partition de la Palestine, les milices sionistes se sont lancées dans des opérations de nettoyage ethnique de la Palestine.

L'ONU a détourné le regard. Peut-être quelques pays signataires de la résolution 181, n'ont-ils pas été très fiers de constater que leur vote avait immédiatement déclenché une guerre civile en Palestine entre les Juifs et les Palestiniens ? Mais la plupart s'en désintéressaient. L'affaire était réglée. Les juifs ne viendraient pas "envahir" leurs pays. Un territoire pour les parquer leur avait été attribué. Très bien ! Ils pouvaient passer à autre chose, à l'exception des Britanniques toujours présents sur le sol palestinien au moment du vote, qui fut le seul grand pays occidental à s'être abstenu.

Depuis octobre 2023, le gouvernement israélien et l'armée israélienne utilisent exactement les mêmes méthodes d'épuration ethnique que les milices sionistes, puis l'armée de l'État d'Israël, ont mises en œuvre il y a 77 ans.

La grande différence avec les années 1947-48, est que l'épuration ethnique de la Palestine en 2023-2024 se déroule sous les yeux du monde entier.

T2 D'un silence insupportable à une complicité assumée

L'État d'Israël a été, dès le premier jour, un État raciste, suprémaciste. Il était soutenu par la grande majorité des pays, des États-Unis à l'URSS en passant par l'Europe, dont seuls deux pays s'étaient abstenus, le Royaume-Uni et la Yougoslavie ^[50]. Aucun n'avait voté contre !

Le nettoyage ethnique du peuple palestinien a ainsi pu être mis en œuvre en toute tranquillité et avec une totale impunité. Les États signataires de la résolution 181 soit le soutenaient ouvertement, soit détournaient les yeux.

- « *Les Palestiniens n'existaient pas, il n'y avait que des Arabes* ».
- « *Les territoires arabes sont grands, immenses. Qu'ils aillent y vivre* ».
- *Le « peuple » juif méritait bien une terre après l'horreur vécue avec l'holocauste* ^[51].

Le non-dit « officiel » était que ce peuple colonisé par les Ottomans puis les Occidentaux, reste colonisé, que la Palestine ne retombe pas dans les mains des Arabes. L'empire Ottoman avait été vaincu. Il devait l'être une fois pour toute. La Palestine offerte aux Juifs

⁵⁰ **Yougoslavie**, la République Fédérative Socialiste de Yougoslavie était déjà engagée dans u processus de rupture avec l'URSS.

⁵¹ Cf. **Stéphane Hessel, Elias Sanbar**, op. cité.

devenait l'avant-poste idéologique, stratégique de l'Occident, garantissait la permanence de sa présence. Le soutien de l'Occident à l'État d'Israël restera alors « inconditionnel », jusqu'à ce jour.

T2 La création de l'État d'Israël : nettoyage ethnique, massacres, expulsions ...

David Ben Gourion annonça la création de l'État juif d'Israël le 14 mai 1948. La Grande-Bretagne, pays colonisateur de la Palestine depuis 1920, quitte le territoire le lendemain de la proclamation de l'État d'Israël par David Ben Gourion.

Les deux superpuissances de l'époque, les États-Unis et la Grande Bretagne reconnaîtront le jour même l'État d'Israël. Ils fermeront les yeux sur les crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes de génocide dont les milices sionistes [52] s'étaient rendues coupables les six mois précédents depuis le vote de l'ONU de partition de la Palestine le 29 novembre 1947 [53].

Mais se sont-ils seulement rendus coupables de fermer les yeux, sur ces crimes où ne les ont-ils pas plutôt silencieusement approuvés, ayant eux-mêmes dans le génome de leur histoire les gènes d'un colonialisme criminel, meurtrier, séculaire. Les pays occidentaux colonialistes avaient besoin d'une tête de pont occidentale au Moyen-Orient. La création de l'État d'Israël sioniste la leur apportait. C'était leur priorité.

T2 La thèse de l'ignorance pour exonérer l'ONU de sa forfaiture

L'ONU dilettante ?

Stéphane Hessel, diplomate français à l'ONU à cette époque, et des historiens affirment qu'« aucun de ses membres n'avait la moindre expérience en matière de résolution de conflits ni ne connaissait grand-chose à l'histoire de la Palestine » [54].

Ilan Pappé, éminent historien israélien, considère de son côté, « il est clair qu'en votant la résolution sur la partition de la Palestine les Nations-Unies ont totalement ignoré la constitution ethnique de la population de la Palestine » [55].

⁵² Rappel : **Milices sionistes**, la Haganah, Palmach, Irgoun et Lehi,

⁵³ Ces crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes de torture et crime de génocide de l'État sioniste d'Israël sont aujourd'hui documentés grâce à l'ouverture des archives israéliennes. Mais ils sont également revendiqués par des dirigeants sionistes eux-mêmes, dans leurs « Mémoires », « Journal », interviews... cf. **Alain Dubourg**, « *L'intention génocidaire, matrice du sionisme. 1947-1948, nettoyage ethnique de la Palestine, 2023-2024, génocide à Gaza* » www.anarchoecolococo.com

⁵⁴ **Stéphane Hessel, Elias Sanbar**, « *Le rescapé et l'exilé : Israël-Palestine, une exigence de justice* », Don Quichotte éditions 2012.

Stéphane Hessel diplomate français, était en poste à l'ONU lors de l'élaboration de la résolution onusienne 181 de partition de la Palestine. Il était très proche du rédacteur final de la résolution 181, Ralph Bunche. La proximité de Stéphane Hessel avec Ralph Bunche devrait logiquement donner une grande valeur à son témoignage dans cet ouvrage. Il nous semble cependant tout à fait discutable.

⁵⁵ **Ilan Pappé**, « *Le nettoyage ethnique de la Palestine* », ed. La Fabrique, 2024, sous/chapitre : « *Le plan de partition de la Palestine* » p. 62 et 63.

Les pays signataires de la résolution de partition de la Palestine, ont-ils vraiment ignoré celle-ci par inculture ou ont-ils voulu l'ignorer par opportunisme politique ? Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse. Il est peu crédible que l'ONU, l'institution majeure en droit international et "gouvernement du monde" - certes sans aucun pouvoir de coercition - ait pu prendre une décision aussi déterminante pour tout l'avenir d'une région, le Moyen-Orient, par simple dilettantisme.

Cette assertion sur une prétendue « ignorance de l'ONU » ne peut être retenue. L'ONU n'ignorait pas l'existence d'un territoire qui s'appelait « Palestine » : le sous titre de la résolution 118 est bien intitulé : « Gouvernement futur de la Palestine ».

Les Palestiniens, « des arabes nomades » ?

L'ONU n'ignorait évidemment rien. Elle indique dans cette résolution qu'il y avait des « habitants », dénommés dans le texte « Palestiniens » et qu'elle les « invitait ... à assurer l'application du plan » de partage de la Palestine.

C'est avec le cynisme qui caractérise les pays colonisateurs que l'Assemblée générale de l'ONU dans son vote majoritaire demande aux Palestiniens de collaborer à leur expulsion de la moitié de leur territoire millénaire, territoire "donné" aux sionistes.

Ces membres aveuglés par une culture colonialiste (certains pays contraints au vote positif) réduisaient les Palestiniens à des « Arabes nomades » et donc, selon eux, susceptibles de vivre dans n'importe quel autre pays arabe. Ils ont osé décider de faire payer aux Palestiniens, qu'ils soi-disant ignoraient, les crimes commis par d'autres peuples à l'encontre des Juifs et qu'ils avaient eux-mêmes tus ! Il fallait oser. Ils l'ont fait ! ^[56]

La Palestine, « Une terre sans peuple » ?

Adopter la thèse de Stéphane Hessel et de certains historiens, « l'ONU ne savait pas qu'il y avait des Palestiniens, pour nous ce n'étaient que des arabes nomades qui pouvaient donc aller dans les nombreux autres pays arabes voisins » ^[57], conduirait à considérer que l'ONU a fait preuve d'une effrayante désinvolture, d'un dilettantisme inacceptable, d'une inculture abyssale au vu de l'immense responsabilité de cet organisme, certes naissant, mais fort de décennies d'expérience de son prédécesseur, la Société des nations (SDN).

Il est difficile d'imaginer que les représentants des onze pays qui composaient la commission UNSCOP, puis les 33 pays signataires de la résolution de partition, ignoraient tout de la Palestine, et avaient tous gobé la fable sioniste d'une Palestine, « terre sans peuple ». Mais si tel était le cas la résolution onusienne 181 de partition de la Palestine devrait, en droit, être frappée de nullité :

La Palestine n'est pas une terre sans peuple

Si les membres de l'UNSCOP, puis les pays signataires de la résolution 181, étaient au contraire parfaitement conscients et avertis de la présence d'un peuple indigène et ont alors proposé à l'Assemblée générale de l'ONU, en toute connaissance de cause, la partition de la Palestine en deux États, « l'un juif », « l'autre arabe », et ainsi donné un blanc seing à une

⁵⁶ Cf. Arte :

- « Le pape Pie XII et la Shoah ». Arte 2024, <https://www.arte.tv/fr/videos/097505-000-A/le-pape-pie-xii-et-la-shoah/>
- « Histoire de l'antisémitisme », <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-017590/histoire-de-l-antisemitisme/>

⁵⁷ Stéphane Hessel, Elias Sanbar, op. cité

opération de colonisation de la Palestine, en opposition frontale avec les principes fondamentaux de la Charte de l'ONU, le droit international doit être tout autant rétabli La résolution 181 doit être de la même manière frappée de nullité :

Les membres de l'ONU ont violé la charte de l'ONU

Dans les deux cas, la résolution 181 devrait être alors censée n'avoir « jamais existé », et le territoire de la Palestine devrait être « restitué » aux Palestiniens dans le cadre du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination, principe inscrit dans la Charte des Nations unies, selon lequel « *tout peuple a le droit de déterminer son propre gouvernement, indépendamment de toute contrainte étrangère* ». Le vote à l'ONU, de la résolution 181 de partage de la Palestine en deux États, « l'un juif », « l'autre arabe », interroge d'autant plus que ces 33 pays derniers ne pouvaient ignorer les nombreuses déclarations publiques des idéologues sionistes reprises par les dirigeants politiques.

Les représentants des pays membres de l'ONU en 1947, membres de l'UNSCOP, puis les pays signataires de la résolution 181, connaissaient parfaitement les écrits, déclarations, interviews des dirigeants sionistes avant leur vote de la résolution de partition de la Palestine.

C'est en tout état de cause qu'ils ont livré la Palestine aux sionistes

Cette fallacieuse « ignorance de l'ONU » n'est utilisée que pour la décharger, a posteriori, de la responsabilité d'une proposition catastrophique, scélérate de partition de la Palestine qui ne pouvait que générer une guerre, que l'ONU est impuissante depuis 77 ans à faire cesser.

En 1947, les représentants des pays membres de l'ONU ne connaissaient-ils pas les dirigeants sionistes : Theodor Herzl, Yossef Weitz, David Ben Gourion, Vladimir Jabotinsky, Menachem Oussishkin, Golda Meir ..., leurs écrits, leurs déclarations ?

L'intention génocidaire inscrite dans l'acte de naissance du sionisme

Theodor Herzl

Theodor Herzl, fondateur du mouvement sioniste avait annoncé la couleur dès 1895. Le sionisme suprémaciste, raciste, à intention génocidaire était inscrit dans l'acte de naissance du sionisme :

« Chasser la population pauvre (les arabes) au-delà de la frontière en lui refusant du travail.

Le processus d'expropriation et de déplacement des pauvres doit être mené discrètement et avec circonspection »

Notes de **Theodor Herzl** du 12 juin 1895 ^[58]

⁵⁸ **Theodor Herzl**, cité par **Emilie Nicolas**, anthropologue, chroniqueuse au « Devoir » et à Libération. Source : <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/800714/chronique-mots-pouvoir>

Une épuraton ethnique soigneusement préparée

Vladimir Jabotinsky

En 1925 Vladimir Jabotinsky, fondateur de la légion juive en 1917, leader de l'aile droite du mouvement sioniste annonce le projet de nettoyage ethnique gorgé d'intentions génocidaires :

« Il n'y a pas d'alternative : les Arabes doivent faire de la place aux Juifs d'Eretz Israël. Si on a pu déplacer les peuples baltes, on peut déplacer les arabes palestiniens »
Vladimir Jabotinsky ^[59].

Vladimir Jabotinsky a créé, en 1925, le principal parti de la droite nationaliste sioniste qui réclame un État juif sur les deux rives du fleuve Jourdain intégrant la Transjordanie (actuelle Jordanie) : Eretz Israël. Vladimir Jabotinsky sera le principal inspirateur politique de l'organisation combattante clandestine sioniste, l'Irgoun.

Menachem Oussishkin

Menachem Oussishkin déclare en 1930, lors d'une conférence de presse :

« Nous devons faire croître en permanence notre exigence de prendre possession de notre terre. S'il y a d'autres habitants, ils doivent être transférés ailleurs. Nous devons prendre possession de la terre. Nous avons plus grand et noble idéal que de préserver quelques centaines de milliers de palestiniens paysans arabes. »
Menachem Oussishkin ^[60]

Menachem Oussishkin était l'un des inspirateurs majeurs de l'idéologie sioniste. Il fut président du Fond national juif, président du 20ième congrès juif, puis président permanent de l'organisation sioniste internationale et membre de l'Agence juive.

Yossef Weitz

Yossef Weitz était l'un des dirigeants du Fonds National Juif et l'un des principaux activistes dans l'acquisition de terres en Palestine au cours des années 1930. Il sera président du département de la colonisation en avril 1948. Yossef Weitz avait la liste des villages arabes à faire disparaître. Il la mettra en œuvre.

« Nous devons expulser les arabes et prendre leur place » ^[61]
Yossef Weitz, en 1940

⁵⁹ Cité par **Nur Masalha** in « *Expulsion of the Palestinians* », éd. Institute for Palestine Studies, 1992.

⁶⁰ **Menachem Oussishkin** ; Conférence de presse à Jérusalem le 28 avril 1930, in « **citations de Menachem Oussishkin** », documents déclassifiés in : <https://www.palestineremembered.com/Acre/Famous-Zionist-Quotes/Story641.html>

⁶¹ **Yossef Weitz**, dans son journal du 20 décembre 1940. « *My Diary and Letters to the Children* », t. II, p.181, 20 décembre 1940.

« J'ai la liste des villages arabes qu'il faut vider complètement pour compléter des régions juives. Et celle des lieux où il y a des conflits fonciers et qui doivent être colonisées par des moyens militaires » [62].

Yossef Weitz, en 1948

Le suprémacisme raciste de des dirigeants politiques sionistes

Les dirigeants sionistes annonceront leur suprémacisme à de nombreuses reprises. Ils l'ont écrit, déclaré publiquement. Les écrits, déclarations ou interviews de l'un d'entre eux, et pas n'importe lequel, David Ben Gourion, fondateur de l'État sioniste et son premier ministre, font froid dans le dos. [63]

David Ben Gourion

David Ben Gourion fut le dirigeant sioniste promoteur d'Eretz Israël, le « Grand Israël biblique :

« Il n'existe aucune limite territoriale au futur État juif »,
David Ben Gourion [64]

Ce ne peut être plus clair, David Ben Gourion avait la volonté « d'hébraïser tout « Eretz Israël ». Ses écrits, son « Journal » [65] et déclarations, montrent qu'il concevait cet État d'Eretz Israël sans Palestiniens :

« Si nous voulons une rédemption hébraïque à 100%, il nous faut une colonisation 100% hébreu, une ferme 100% hébreu, un port 100% hébreu ».

David Ben Gourion [66]

David Ben Gourion sera douze ans plus tard le fondateur de l'État d'Israël, puis Premier ministre de l'État sioniste d'Israël en 1948.

Après la création de l'État d'Israël David Ben Gourion créera en 1949, le Naming Committee. Un « comité des noms » pour cacher les noms palestiniens du moindre ruisseau et sentier, des lieux de culte, des collines, des monts, des villages, des villes palestiniennes, et les hébraïser. Dans une lettre de directives il justifie ainsi l'hébraïsation des noms :

⁶² **Yossef Weitz**, déclaration faite en avril 1948, un mois avant la création « officielle » de l'État d'Israël, citée par **Nur Masalha** in « *The Bible and Zionism* » éd. Institute for Palestine Studies, 1992, **Jean-Pierre Bouché**, « *Palestine, plus d'un siècle de dépossession* », ed Scribest, édition solidaire, 2017

⁶³ Un florilège de ses déclarations exécrables sera publié, dans l'ouvrage en préparation. Leur nombre donne le vertige. Leur violence génocidaire est inimaginable. L'ONU a fermé les yeux. L'enjeu stratégique de la création d'un État sioniste " allié inconditionnel " de l'Occident était supérieur à toute considération humaniste et de morale politique.

⁶⁴ « *Journal* » de **David Ben Gourion** » du 7 octobre 1947, et discours de **Ben Gourion** devant le Centre du Mapai le 3 décembre 1947.

⁶⁵ **David Ben Gourion**, « *Mémoires* », Am Oved Publishers Ltd, Tel Aviv, 1971. Ed. Grasset et Fasquelle, 1974, pour la traduction française.

⁶⁶ **Ben Gourion**, lors d'un conseil national au Yishouv en 1936, cité par **Nur Masalha**, « *Expulsion of the Palestinians* », éd. Institute for Palestine Studies, 1992

« Nous sommes obligés de changer les noms arabes pour « raison d'État ». Nous ne reconnaissons pas la propriété arabe de la terre, aussi nous ne pouvons pas reconnaître leur propriété spirituelle, ni leurs noms ».
David Ben Gourion [67]

De l'invisibilisation à la négation de l'existence du peuple palestinien

Ces « historiques » du sionisme inspireront les futurs dirigeants de l'État sioniste d'Israël.

Golda Meir

En 1969, Golda Meir fondatrice de l'État d'Israël avec David Ben Gourion, prononça après la victorieuse « guerre des Six Jours (1967) » et qui vient d'être élue Première ministre, ces paroles ahurissantes :

« Les Palestiniens, ça n'existe pas. Quand y a-t-il eu un peuple palestinien avec un État palestinien ? ... Ils n'existaient pas »
Golda Meir [68].

La négation de l'existence du peuple palestinien relève d'une volonté génocidaire. Imaginons ces mots de Golda Meir dans la bouche de Palestiniens vis-à-vis des Juifs. Quel tollé, et il serait justifié. Il est inexistant quand ces mêmes paroles innommables viennent de dirigeants de l'État d'Israël.

J'arrête ce terrible florilège que je pourrais malheureusement multiplier. Les déclarations sionistes racistes, suprémacistes, au mieux colonisatrices, au pire génocidaires, terrifiantes de fanatisme, faisaient florès depuis la fin du XIXe siècle et durant les années qui ont précédé le vote de la résolution 181 de l'ONU [69]. Elles étaient publiques.

Les 33 négociateurs des pays signataires de la résolution onusienne connaissaient bien entendu ces discours, déclarations et écrits à intention génocidaire gravissimes de ceux qui allaient devenir les premiers dirigeants de l'État d'Israël.

Je repose donc la question : pourquoi, ayant connaissance de ces déclarations inacceptables pour tout pays démocratique qui se respecte un peu, ces 33 États ont-ils donné carte blanche à ces terrifiants personnages qui annonçaient la couleur :

*« Toute la Palestine nous appartiendra .
Ce sera Eretz Israël.
Nous expulserons tous les arabes » !*

⁶⁷ Cité par **Nur Masalha** (9 August 2012). *The Palestine Nakba: Decolonising History, Narrating the Subaltern, Reclaiming Memory*. Zed Books Ltd. pp. 72.

⁶⁸ **Golda Meir**, interview dans le The Sunday Times le 15 juin 1969. JP Bouché, op. cité. Elle fut Première ministre de l'État d'Israël de 1969 à 1974.

⁶⁹ Je les énumérerai et les commenterai beaucoup plus longuement dans l'ouvrage en préparation.

La partition de la Palestine, clause léonine de la résolution 181

La proposition de l'ONU de partition de la Palestine est une faute aux conséquences catastrophiques. Les 77 années (1947-2024) de guerre de l'État d'Israël sioniste contre les palestiniens colonisés qui sont écoulées depuis ce vote, en apportent l'irréfutable démonstration, implacable pour ses signataires [70]. Cette résolution 181 est ahurissante tant y était écrite la catastrophe que vivent les Palestiniens depuis 77 ans. Elle a été élaborée à partir de prémisses fausses « d'une terre sans peuple », « d'une terre de nomades arabes », de l'intention de « réparer l'atroce holocauste des Juifs ». Que leur utilisation fallacieuse soit volontaire ou non ça ne change rien :

La clause de partition de la Palestine dans la résolution 181 possède un caractère léonin : toutes les conséquences négatives de la décision de partition de la Palestine étant supportées par les seuls Palestiniens, ignorant totalement leur droit fondamental à l'autodétermination.

Vu son caractère léonin, la résolution 181 de partition de la Palestine doit être abrogée

La résolution 181 est une forfaiture de l'ONU en 1947, contre sa propre règle de droit, indéfectible, des peuples à l'autodétermination [71].

La résolution 181 doit être remise en cause et son contenu déclaré caduc, et être totalement modifié en respectant scrupuleusement le droit international.

Si les organismes chargés d'écrire le droit international ne le respectent pas eux-mêmes, c'est le chemin assuré vers un chaos mondial.

Les pays de l'Occident global qui ont voté la partition de la Palestine doivent assumer leur responsabilité.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit reconnaître l'État de Palestine, œuvrer pour la paix

- Ne serait-il pas temps que ces 10 pays qui ont voté la résolution onusienne de partition de la Palestine, assument la responsabilité de leur acte du 29 novembre 1947 et reconnaissent l'État de Palestine ?
- Ne serait-il pas temps que ces pays engagent un processus de règlement du conflit, de fin de cette guerre meurtrière, abominable et interminable, et ainsi essayer de réparer la faute commise il y a 77 ans ?

⁷⁰ En annexe, les votes des pays de la résolution 181.

⁷¹ Cf. **ONU « Le droit à l'autodétermination »** file:///C:/Users/utilisateur/Downloads/E_CN.4_Sub.2_404_Rev.1-FR.pdf.

- Ne serait-il pas temps que ces pays apportent une paix définitive en Israël-Palestine ?

L'ONU de 2024, n'est pas l'ONU de 1948

L'assemblée générale de l'ONU est, en 2024, majoritairement acquise à la cause palestinienne. 146 pays (76%) des pays membres de l'ONU, en 2024, reconnaissent l'État de Palestine. Seuls les vetos des pays de l'Occident global membres du conseil de sécurité interdisent la reconnaissance juridique de l'État de Palestine par l'ONU.

La France et la Grande-Bretagne qui possèdent une tenace pratique et culture coloniale, les États-Unis et l'Australie d'épuration ethnique et génocidaire, l'Allemagne génocidaire en Namibie, sont les pays qui, en premier, refusent la reconnaissance de l'État de Palestine. Mais les pays occidentaux imprégnés de culture coloniale sont confrontés à un problème sérieux : les rapports de force mondiaux changent à leur désavantage. La montée du « Sud global » [72] autour des BRICS+ [73], perturbe sérieusement les équilibres géopolitiques.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit reconnaître l'État de Palestine

De la reconnaissance de l'Etat de Palestine jusqu'à l'État commun

Si la reconnaissance de l'État palestinien est nécessaire, indispensable, elle ne resterait cependant qu'un symbole. Un symbole très important, mais un symbole, car la solution ressassée de deux États depuis 77 ans est dangereuse, et même assez odieuse, car elle alimente depuis des décennies un espoir illusoire pour les Palestiniens, celui de deux États. Elle avalise le fait colonial, et ce n'est pas acceptable. La reconnaissance d'un État palestinien doit être un étape vers un État commun.

La création d'un État commun en Israël-Palestine est la seule vision démocratique, laïque de l'avenir de ce territoire palestinien martyrisé depuis si longtemps et qui doit durablement retrouver la paix.

Quelle solution pour une paix durable en Israël/Palestine ?

⁷² **Sud-Global**, concept géopolitique récent qui recouvre une grande diversité de positionnements idéologiques voir parfois opposés. Le "Sud Global" manifeste globalement une volonté commune de sortir de la domination de l'Occident global.

⁷³ **BRICS**, acronyme pour désigner quatre pays se regroupant à partir de 2009 : Brésil, Russie, Inde, Chine. En 2011, l'adhésion de l'Afrique du Sud (en anglais *South Africa*) donne naissance à l'acronyme **BRICS**. En 2024, avec l'ajout de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Éthiopie, de l'Iran, le groupe devient les **BRICS+**.

Dix pays qui ont voté la partition de la Palestine en 1947, refusent toujours, 77 ans plus tard, de reconnaître l'État de Palestine

T3 En 1947 : 33 de 56 pays ^[74] de l'ONU (soit 59%) ont voté la résolution 181 de partition de la Palestine

La partition de la Palestine avec la création de deux États (État juif 56,47% du territoire, État arabe 42,88% et zone de Jérusalem sous administration internationale 0,65%), furent votés le 29 novembre 1947, par 33 voix pour, 13 contre, et 10 abstentions.

Ont voté pour :

États-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, RSS de Biélorussie, Canada, Costa Rica, Danemark, République dominicaine, Équateur, France, Guatemala, Haïti, Islande, Liberia, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie, RSS d'Ukraine, Union sud-africaine, URSS, Uruguay et Venezuela.

T3 En 2024 : 10 pays qui ont voté en 1947 la création de deux États, 77 ans après n'ont toujours reconnu l'État de Palestine !

Amériques :

États-Unis, Canada, et Panama

Océanie :

Australie, Nouvelle-Zélande,

Union Européenne

France, Belgique, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas,

Ce sont les 10 pays qui ont voté le 29 novembre 1947 à l'ONU la résolution de partition de la Palestine en deux États et qui, 77 ans plus tard, n'ont toujours pas reconnu l'État de Palestine ! ^[75]

NB : Il faut ajouter à cette liste les pays appartenant en 2024 à l'Occident global et qui n'avaient pas participé au vote en 1947 :

- Le Japon, membre de l'ONU en 1956,
- La Corée du Sud membre de l'ONU en 1991,
- Taïwan non membre de l'ONU.

En 2024 : 146 des 193 pays (76%) de l'ONU ont reconnu l'État de Palestine

- Tous les pays d'Amérique du sud, excepté le territoire de la Guyane française et tous les pays d'Amérique centrale, excepté Panama ont reconnu l'État de Palestine.
- Tous les pays du continent asiatique ont reconnu l'État de Palestine.

⁷⁴ Il y a 193 pays membres de l'ONU en 2024.

⁷⁵ **Carte des pays qui ont reconnu l'État de Palestine**, <https://www.ouest-france.fr/monde/palestine/carte-quels-sont-les-pays-en-europe-qui-ont-reconnu-le-etat-de-palestine-050bff08-1c35-11ef-9f93-21d487e07ff3>

- Tous les pays du continent africain, excepté le Cameroun et l'Erythrée ont reconnu l'État de Palestine.
- Des 27 Pays de l'Union Européenne, seuls 9 pays, l'Espagne, l'Irlande, la Suède, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie le Bulgarie ont reconnu l'État de Palestine

La vaine incantation pour deux États

Les 33 pays qui ont voté la résolution 181 de partition de la Palestine entre Juifs et Arabes ne veulent pas se déjuger. Depuis 77 ans ils ne cessent de répéter l'insupportable et fallacieuse litanie de la création de deux États. Ils persistent aujourd'hui, encore et toujours. Ça leur donne bonne conscience à peu de frais.

En 1948, un État aura été immédiatement institutionnellement créé, l'État juif d'Israël, l'autre l'État palestinien, jamais. Les pays qui ont décidé de la partition de la Palestine sont passés à autre chose. L'essentiel était accompli, l'Occident avait pied au Moyen-Orient.

300 colonies juives en Cisjordanie

La solution de deux États a toujours été une vaste hypocrisie. Elle est aujourd'hui rendue concrètement impossible du fait de l'installation de 300 colonies juives en territoire palestinien [76]. En 2024 (jan-nov.), au moins 43 nouveaux avant-postes illégaux ont été établis par des résidents d'implantations dans toute la Cisjordanie [77]. La plupart de ces avant-postes sont des fermes agricoles axées sur la prise de contrôle des terres et l'expulsion systématique des Palestiniens le plus souvent sous la protection de l'armée israélienne.

Expulser les 800.000 colons de Cisjordanie et Jerusalem Est ?!

Les 800.000 colons juifs en Cisjordanie et Jérusalem-Est accepteraient-ils de vivre dans un État palestinien théocratique islamique ? Certainement pas. Ce serait l'assurance d'une guerre civile et qui couve.

La création d'un État palestinien majoritairement islamique entraînerait-il l'expulsion manu militari des colons juifs aujourd'hui, 800.000 en 2024, combien demain ?

Qui peut penser que les colons sionistes messianiques fanatiques qui sont les plus extrémistes et ouvertement suprémacistes, souvent liés à idéologie génocidaire, accepteraient de vivre dans un État palestinien !

Les pays, États-Unis et Union européenne en tête, qui ont laissé les colons juifs s'installer illégalement en territoire palestinien, décideraient maintenant de leur expulsion !

Outre son caractère illusoire, ce serait rajouter du chaos au chaos et poursuivre plus que jamais la configuration d'une guerre infinie entre Juifs israéliens et les Palestiniens.

⁷⁶ Colonies juives en territoire palestinien, source : <https://ccfd-terresolidaire.org/la-colonisation-israelienne-en-10-questions/>

⁷⁷ Source **La Paix Maintenant**. « La Paix Maintenant » est une association sioniste française (loi de 1901), qui a pour vocation de soutenir et de faire connaître les actions du mouvement israélien sioniste Shalom Akhshav et, plus largement, toutes les initiatives en faveur d'une solution politique au conflit israélo-palestinien.

Raser les viles-colonies juives de Cisjordanie ?!

L'iconographie médiatique montre quelques images de colons sionistes messianiques, sans les montrer violentant, expulsant voire exécutant sommairement, et sous la protection de l'armée sioniste, les Palestiniens de Cisjordanie occupée [78]. Mais la colonisation de la Cisjordanie c'est aussi et d'abord de grandes villes juives israéliennes nouvelles créées depuis 1967 sur le territoire palestinien cisjordanien. Certaines possèdent une population juive très importante. Ce sont :

- **Ariel** : une ville-colonie israélienne située en Cisjordanie, illégale en droit international, à 3 km au nord de la ville palestinienne de Salfit, à 40 km à l'est de Tel Aviv et 40 km à l'ouest du Jourdain, et environ 17 kilomètres à l'est de la Ligne verte [79]. Elle possède en 2024 plus de **21.000 habitants** avec une grande université qui rassemble plus de **10.000 étudiants** !
- **Ma'aleh Adumim** : à l'origine une colonie israélienne située en Cisjordanie a été élevée ensuite au statut de ville. Elle est située en Cisjordanie occupée, à 7 kilomètres à l'est de Jérusalem et à 13 kilomètres à l'ouest du Jourdain. C'est une ville israélienne en territoire palestinien occupé, illégale en droit international. Elle possède en 2024 plus de **40.000 habitants** !
- **Betar Illit** : ville située en Cisjordanie, illégale en droit international, 5 kilomètres à l'ouest de la ville palestinienne de Bethléem à 10 km au sud-ouest de Jérusalem, à 0,4 kilomètre à l'est de la ligne verte. La colonie a été fondée en 1985, elle a le statut de ville depuis 2001. Elle possède en 2024 plus de **65.000 habitants** !
- Le **Goush Etzion** : groupe de 22 colonies israéliennes, illégal en droit international, situé dans les monts de Judée, au sud de Jérusalem et de Bethléem, en Cisjordanie occupée. Goush Etzion est un conseil régional, administrativement rattaché au district de Judée et Samarie. Il possède en 2024 plus de **70.000 habitants** !

Certaines de ces villes sont déjà de fait rattachées au territoire israélien avec des autoroutes, encadrées de murs-couloir de séparation, comme pour la ville d'Ariel.

Ces quatre villes-colonies israéliennes à elles seules dépassent les 200.000 habitants. Est-il imaginable d'expulser les Israéliens juifs de ces villes ? C'est une fiction, un roman ressassé par les pays occidentaux pour créer un espoir chez le peuple palestinien d'obtenir un pays. C'est une tromperie exécrable car ces pays occidentaux, mieux que quiconque, savent parfaitement qu'ils n'agiront jamais pour que le territoire palestinien qu'ils acceptent d'être occupé illégalement, soit « nettoyé » de 800.000 israéliens colons installés en Cisjordanie et à Jérusalem-est.

⁷⁸ Les bilans macabres des **victimes de l'armée israélienne et des groupes de colons armés** s'amplifient en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est depuis le 7 octobre 2023. Le 4 octobre 2024 on en décomptait 383. <https://www.france-palestine.org/27-Palestinien-nes-tue-es-en-Cisjordanie-au-cours-des-deux-dernieres-semaines>

⁷⁹ **Ligne verte**, ligne de démarcation établie après la guerre israélo-arabe de mai 1948-49 entre les forces armées israéliennes et les forces armées arabes des quatre pays Syrie, Liban, Transjordanie et Egypte, établie par les accords d'armistice. Officiellement appelée ligne d'armistice de 1949, elle est aussi désignée, depuis la guerre d'octobre 1967 (guerre des six jours) comme frontière pré-1967.

De fait l'État israélien d'apartheid est déjà la réalité en Cisjordanie. Les villages palestiniens sont progressivement réduits à des réserves « bantoustans » [80]. Les paysages palestiniens sont balafres par les entailles mortifères de l'apartheid. Lors de mes voyages dans l'Afrique du sud libérée de l'apartheid, j'étais très frappé par la permanence des empreintes de l'apartheid en ruralité. Les terres riches pour les blancs, les terres pauvres pour les noirs. Le passage de l'une à l'autre était toujours saisissant.

L'empreinte de l'apartheid balafre le territoire de la Cisjordanie

La mystification des deux États, l'un juif, l'autre palestinien, devrait tromper de moins en moins les Palestiniens, bien que ceux-ci semblent rester encore majoritairement attachés à la création d'un État palestinien. On peut comprendre qu'ils aient envie de se débarrasser, en Cisjordanie à Jerusalem-Est et bien entendu à Gaza, de l'occupant israélien sioniste fascistoïde. Mais il me semble que ce n'est ni dans l'intérêt des Palestiniens, ni dans l'intérêt des Israéliens de continuer à alimenter cette fable de deux États.

Deux États, ce seraient deux États théocratiques, juif messianique et islamique

Du côté palestinien, la création de deux États impliquerait que les Palestiniens reconnaissent Israël comme un « État juif », donc incompatible avec un retour des réfugiés.

Le droit au retour des réfugiés qui croupissent depuis 77 ans, et toutes les générations suivantes, dans des camps et déclarés apatrides, relève du droit imprescriptible des peuples à vivre dans leur pays. Le droit retour des réfugiés palestiniens n'est pas négociable.

- Deux États, l'un « juif messianique orthodoxe », l'autre « musulman fondamentaliste » institutionnaliserait l'existence de deux États théocratiques. Ne prolifèrent-ils pas assez dans le monde ?
- Deux États, cela signifierait l'abandon de toute perspective de création d'un État laïque, démocratique [81]. Ce serait l'installation d'une guerre nationaliste religieuse inextinguible entre deux États théocratiques.
- Deux États théocratiques se faisant face l'un l'autre, c'est la meilleure configuration pour la poursuite de la guerre.

Dans un État commun laïque et démocratique les citoyens auront des droits non fondés sur l'appartenance à un groupe ethnique ou religieux.

Une seule voie : la réconciliation Israéliens / Palestiniens

⁸⁰ Les **bantoustans** étaient des enclaves créées durant la période d'**apartheid** en Afrique du Sud et au Sud-ouest africain, dans lesquelles étaient parquées les populations noires.

⁸¹ Ce terme « laïque » est souvent interprété par les Palestiniens comme un État athée. Laïque ne signifie pas athée, mais respect et reconnaissance des convictions religieuses et liberté de culte.

« Le pouvoir israélien cherche à tuer toute possibilité de réconciliation entre les deux peuples, et c'est suicidaire »

[82]

Elias Sanbar

- L'État d'Israël compte aujourd'hui près de 9,5 millions d'habitants dont 2 millions de Palestiniens israéliens.
- La Cisjordanie compte environ 2.500.000 Palestiniens, 250.000 à Jérusalem Est, et 2,2 millions à Gaza.
- 840.000 colons juifs sont illégalement installés en Cisjordanie et leur nombre progresse chaque jour. Leurs villes et colonies illégales construites après 1967 (guerre des six jours), couvrent, en 2024, 43% de la surface de la Cisjordanie.

Dans cette situation géopolitique historique extrêmement complexe et explosive, quelle solution pour une paix pérenne ?

Quel processus pour la réconciliation et une paix durable, définitive ?

Il peut paraître totalement utopique de préconiser, en 2024, la voie de la réconciliation alors que les haines et les peurs n'ont jamais été aussi exacerbées entre les Juifs israéliens et les Palestiniens.

Beaucoup d'entre vous pensent sans doute que c'est bien ambitieux, voire impossible. Pourtant la guerre ne peut durer indéfiniment. La paix doit enfin exister en Palestine et aussi définitivement que possible.

Il n'y a pas d'autre voie pour y accéder que celle de la « vérité – réconciliation »

Pour construire ce chemin certes périlleux, il convient de s'inspirer des exemples aboutis avec succès par d'autres peuples hier dévorés par la haine, aujourd'hui en paix.

Vérité et réconciliation

Les récits historiques sionistes et occidentaux d'Israël et de la Palestine sont des monuments de révisionnisme et de négationnisme. Or le chemin de la réconciliation, puis d'une paix durable, ne peut passer que par la reconstitution de la vérité.

La réconciliation n'est pas dissociable de la vérité.

Ce n'est pas un hasard si des « Commissions de vérité et de réconciliation » ont été mises en place dans plus de trente pays, où des exactions, des crimes de masse, des crimes contre l'humanité, des génocides ont été perpétrés soit directement par des États, soit entre populations civiles.

C'est le cas notamment en Afrique du Sud, au Rwanda, dans plusieurs pays d'Amérique latine, au Timor, en Tunisie, au Canada, entre autres, avec des démarches de juridictions transactionnelles [83].

⁸² **Elias Sanbar**, « Nétanyahou et les colons jouent l'irréversible », Le Monde, 7 mai 2024.

⁸³ Cf. [The International Center for Transitional Justice](https://www.ictj.org/)
<https://www.ictj.org/>

Tous ces processus de réconciliation sont basés sur une expression publique et partagée de la vérité pour extirper l'horreur et aboutir à une réconciliation. Tous les cas sont spécifiques, mais tous reposent sur le principe de l'expression de la vérité, condition sine qua non de la réconciliation.

Un État commun pour les israéliens et les Palestiniens.

Les Juifs israéliens, les Palestiniens israéliens, les Juifs des territoires occupés, les Palestiniens des territoires occupés, au delà des haines et de peurs réciproques accumulées ont leur sort intimement et indéfiniment liés.

- Les Juifs ont le droit absolu de rester sur la terre sur laquelle les pays occidentaux les ont contraints d'émigrer plutôt que de les accueillir.
- Les Palestiniens ont le droit irréductible de vivre libres et égaux dans leur pays.

Pour ce qui concerne l'utopie supposée de la création d'un Etat commun, il convient de rappeler que l'UNSCOP avait proposé la solution d'un État commun. Comme elle ne satisfaisait pas les objectifs de mainmise de l'Occident sur la Palestine. Elle fut donc abandonnée.

T2 Un État commun c'est la fin du sionisme colonialiste

- Un État commun réunifie les israéliens et les palestiniens sur un même territoire national, celui de la Palestine historique. Il tire un trait définitif sur la volonté de partition de la Palestine.
- Un État commun qui rassemble Juifs et Palestiniens met fin à l'occupation illégale de la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est
- Un État commun règle la question centrale du conflit sur les frontières, les réfugiés, les colonies et Jérusalem.
- Un État commun c'est une identité israélo-palestinienne au sein de laquelle Juifs et Palestiniens vivront ensemble, sans frontières. Finie la partition scélérate instaurée par la résolution 181.
- Un État commun permet aux Juifs de conserver leur identité culturelle et religieuse juive et aux Palestiniens, arabes musulmans, arabes chrétiens, toute leur diversité culturelle et religieuse, mais aussi athée.
- Un État commun, tous les citoyens de cet État partagent la même nationalité [84] et bénéficient rigoureusement des mêmes droits. Fini l'apartheid.

⁸⁴ Il n'y a pas de nationalité israélienne mais une nationalité juive et qui concerne les Juifs du monde entier, à côté une multitude d'autres nationalités. Le ministère de l'Intérieur en reconnaît plus de 130. Les Palestiniens citoyens israéliens ont la nationalité... « arabe » ou « druze ».

- Un État commun pour un seul pays signifie la fin du sionisme politique et messianique institutionnel, idéologie suprémaciste dominante en Israël.
- Un État commun c'est la fin d'un islamisme fondamentaliste institutionnel qui domine aujourd'hui en Palestine.

T2 Un État commun c'est l'impossibilité d'établissement d'un État d'apartheid

Un danger se profile, la création *de facto* d'un seul État d'apartheid et théocratique juif sur tout le territoire de la Palestine historique.

L'annexion de la Cisjordanie est la volonté affichée de la classe politique raciste suprémaciste israélienne au pouvoir avec Netanyahu. Elle est en cours. Il est de la responsabilité des États signataires de la résolution 181 et désormais de l'ONU dans son ensemble, d'empêcher l'installation progressive, sournoise, *de facto* d'un État d'apartheid, qui serait *de jure* demain.

T2 Des exigences géopolitiques pour parvenir à « Un État dans un Pays »

Les Palestiniens ne peuvent parvenir seuls à la création d'un État commun conçu comme seconde étape après la reconnaissance de l'État palestinien par le Conseil de sécurité de l'ONU, première étape indispensable.

Pour franchir cette étape, il faut contraindre les États-Unis à renoncer à leur veto absolu.

L'évolution du rapport des forces mondial, la très forte exigence des opinions publiques mondiales qui s'expriment, donne quelque espoir.

L'ensemble de la communauté internationale doit se mobiliser. La création d'un État commun ne peut être qu'un processus. Le chemin sera long, mais il est urgent de commencer à l'emprunter avec la reconnaissance immédiate d'un État palestinien.

Atteindre l'objectif d'un État commun suppose une longue et puissante lutte dans tous les domaines, politique, économique, social, culturel en Israël et en Palestine. Le premier acteur étant le peuple palestinien, mais rien ne se fera sans l'acceptation de la population israélienne. Dans l'état actuel des choses elle ne peut être acquise que si elle devient convaincue qu'il ne peut y avoir d'autre voie pour une paix durable définitive.

L'évolution du rapport des forces international sera déterminante [85]. Elle dépend :

- de la mobilisation des populations et leur capacité à faire pression sur leurs États.
- de l'exigence de la population états-unienne sur son gouvernement pour qu'il retire son soutien inconditionnel à Israël
- des européens pour que l'Union Européenne abandonne son soutien explicite à Israël

⁸⁵ En 2012, une forte majorité de 138 pays membres des Nations unies, a voté la reconnaissance de « **l'État de Palestine** » contre 9 et 41 absentions. L'Assemblée générale de l'ONU adopte une résolution par laquelle elle accorde à la Palestine le statut d'**État membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**. Le rapport de forces avait déjà évolué. Mais ces pays 138 pays ne seront jamais allés plus loin que cette déclaration d'intention.

- des populations des pays arabes pour que ceux-ci dénoncent définitivement les Accords d'Abraham tant que l'État de Palestine n'est pas reconnu par l'ONU et imposé à l'État sioniste d'Israël.

Rien ne se fera sans ces mobilisations et pressions très fortes des opinions publiques sur leurs gouvernements.

La solution « Un État commun pour les Israéliens et les Palestiniens » est la seule susceptible d'apporter à terme la paix, elle est la seule dénuée de l'intention de domination d'une communauté sur l'autre.

Un Etat commun c'est en quelque sorte contraindre les deux peuples à la coexistence pacifique.

La solution d'un État commun, "Un seul État dans un seul pays", exigera évidemment une volonté politique d'une grande détermination de tous les pays. Je suis conscient que nous en sommes encore loin.

Certes cette solution « Un État commun pour les Israéliens et les Palestiniens » n'est pas la recherche de la facilité qui semble être celle retenue des pays de l'Occident global : laisser l'État sioniste surarmé par les États-Unis et marginalement par l'Union européenne massacrer les Palestiniens et maintenant les Libanais. Demain les Iraniens ? et après jusqu'à ce que tout Eretz Israël soit occupé, annexé ?

L'attaque meurtrière des commandos du Hamas sur le territoire israélien le 7 octobre 2023, puis la guerre génocidaire terrifiante engagée par l'État sioniste à Gaza, la poursuite et l'accélération du nettoyage ethnique en Cisjordanie depuis la fin septembre 2024, son extension sur le Liban, remet la Palestine, oubliée de tous, au centre des préoccupations internationales.

La guerre actuelle dans la bande de Gaza [86], celle qui pointe en Cisjordanie et la guerre qui commence au Liban, par leur jusqu'aboutisme cauchemardesque rebattront-elles les cartes et les rapports de force géopolitiques mondiaux en faveur de la paix au Moyen-Orient et porter enfin un coup d'arrêt à l'impérialisme sioniste ?

Le jeune État d'Israël aura commencé sa vie par des crimes qui n'ont pas cessé jusqu'aujourd'hui. Il perpétue le crime de génocide [87] contre les palestiniens gazaouis, poursuit ses crimes d'épuration ethnique contre les palestiniens de Cisjordanie. Il engage actuellement une œuvre sordide de nettoyage ethnique jusque dans le Liban-sud, avec un objectif d'occupation/annexion d'une partie du Liban.

L'ONU devrait pouvoir imposer un cessez-le-feu immédiat. L'Assemblée générale de l'ONU y est très majoritairement acquiesce. Le veto des États-Unis au conseil de sécurité l'empêche. Il est urgent de modifier en profondeur l'organisation de l'institution majeure du droit international et de veiller sur la paix du monde si l'on ne veut pas qu'elle périclite d'impuissance, jusqu'à son agonie, ce qui conduirait à un chaos mondial.

⁸⁶ Gaza, hier « **prison à ciel ouvert** », se transforme chaque jour en « **camp de concentration** », en « **mouroir** ». Demain la bande de Gaza ne sera-t-elle qu'un immense « **cimetière** » ?

⁸⁷ **Crime de Génocide**, cf. définition en annexe

**La résolution 181 de novembre 1947 de partition de la Palestine en deux États,
l'un « juif », l'autre « arabe », restera dans l'histoire de l'ONU une faute lourde.
Elle doit être réparée**

Annexes

Qu'est ce qui caractérise un peuple ? (réf. page 3)

- Une langue commune, vecteur essentiel et structurant de la culture,
- Une culture commune,
- Des habitus sociaux communs

Le soi-disant « peuple juif » disséminé dans le monde n'avait rien de cela.

Une langue commune ?

Les Juifs ashkénazes de Russie comme de pays d'Europe centrale qui ont composé la très grande majorité, presque la totalité des migrants en Palestine dès la fin du XIX siècle, ne parlaient pas l'hébreu, mais la langue de leur pays respectifs. Leur langue vernaculaire étant le yiddish qui prend pour base le haut allemand médiéval en y ajoutant de l'hébreu, du polonais et du russe.

Les Juifs Séfarades eux parlaient les dialectes arabes de leur pays et le judéo-espagnol, langue ibérique à laquelle se greffent des mots hébreux.

Une même pratique identique de la religion ?

Si les Juifs partagent plus ou moins les mêmes fondamentaux religieux de la religion juive, ils n'ont pas une pratique identique de la religion, sans parler des millions de juifs, non pratiquants voire athées.

Il n'y a pas de « peuple juif ». Il n'y a pas non plus de « peuple juif en Israël ». Qui y-t-il de commun entre les Ashkénazes, les Mizrahim et les Séfarades ? Les premiers méprisant souverainement les derniers et les reléguant dans une situation sociale inférieure. Certes, l'hébreu cherche à devenir langue commune exclusive, mais la mosaïque des langues des émigrés en Israël empêche une réelle unité culturelle.

Le seul vrai ciment d'un « peuple juif d'Israël » est la communauté de destin dans un pays en guerre contre le peuple palestinien autochtone, et l'interrogation obsédante de son issue, ravivée par la guerre monstrueuse que mènent l'État sioniste d'Israël génocidaire contre le peuple gazaoui, et l'objectif déclaré d'épuration ethnique des Palestiniens de Cisjordanie, et maintenant les visées de colonisation (d'annexion ?) du Sud-Liban !

La Nakba (réf. p.4)

La Nakba : le mot *Nakba* signifie littéralement : catastrophe (désastre, calamité, fléau, sinistre).

L'origine du terme « Nakba », sa signification originelle

« C'est sous la plume de Constantin Zureiq, intellectuel syrien né dans un foyer grec orthodoxe de Damas, que ce terme est entré dans le dictionnaire politique arabe avant de pénétrer les consciences du monde entier. » ^[88].

A l'été 1948, Constantin Zureiq, alors professeur d'Histoire à l'Université américaine de Beyrouth écrit dans un opuscule traduit en anglais : *« La défaite des Arabes en Palestine n'est pas une calamité passagère ni une simple crise, mais une catastrophe (Nakba) dans tous les sens du terme, la pire qui soit arrivée aux Arabes dans leur longue histoire pourtant riche en drames »*.

La Nakba ne signifiait donc pas originellement les conséquences pour les Palestiniens de la défaite des armées arabes entrées en guerre contre Israël en mai 1948 ^[89], comme il est reproduit dans toutes les langues du monde entier. La « catastrophe » c'est la défaite militaire des États arabes entrés en guerre au lendemain du 15 mai 1948 contre le tout jeune État israélien..

Le terme Nakba qualifie la défaite des États arabes. C'est l'acception du terme que je retiens.

Une manipulation négationniste

L'objectif négationniste sioniste est de faire croire que le nettoyage ethnique de la Palestine n'a été engagé que parce que les États arabes avaient attaqué Israël au lendemain de la déclaration de la création de l'État d'Israël le 14 mai 1948. Ce qui est une falsification de l'histoire. Le nettoyage ethnique de la Palestine a commencé six mois avant, le lendemain du vote de la résolution 181 de partition de la Palestine le 29 novembre 1947.

Je partage l'avis d'historiens qui considèrent le terme de Nakba et sa signification "catastrophe" est totalement inappropriée, étrangère à la réalité historique. En premier lieu la « Nakba », pour reprendre ce terme communément admis, n'a pas commencé le lendemain de l'annonce de la création de l'État d'Israël par David Ben Gourion, le 14 mai 1948, mais le lendemain du vote de la résolution 181 de partition de la Palestine, le 30 novembre 1947,

Désigner la Nakba comme une catastrophe liée à l'entrée en guerre des pays arabes en 1948 vise à occulter le fait que les milices sionistes ont commencé bien avant le « nettoyage ethnique » de la Palestine.

Malheureusement le journaliste du Monde qui a découvert le manuscrit de Constantin Zureiq reprend cette falsification en écrivant en introduction de son texte :

« La Nakba, qui désigne le déplacement forcé de 700 000 Palestiniens à la création de l'État d'Israël en 1948, est née sous la plume du célèbre intellectuel syrien Constantin Zureiq ». Le « déplacement forcé », c'est-à-dire les expulsions et le début des massacres des Palestiniens par les sionistes étaient majoritairement accomplis avant le 15 mai 1948.

⁸⁸ Le Monde **Benjamin Barthe**, correspondant du Monde à Beyrouth, 15 mai 2018. https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/05/15/il-y-a-soixante-dix-ans-l-invention-de-la-nakba_5298947_3218.html

⁸⁹ Cf. définitions de la Nakba dans Wikipédia, Google, dictionnaires etc

Le nettoyage ethnique de la Palestine , une « catastrophe » ?

La « Nakba » qui signifie donc « catastrophe », en arabe laisserait penser que l'offensive du nettoyage ethnique de la Palestine aurait été soudaine, non prévisible. Le terme semble inapproprié pour caractériser la guerre à caractère génocidaire et donc longuement pensée, préparée, engagée par les milices sionistes dès le lendemain du vote de la résolution inique de partition de la Palestine le 29 novembre 1947, puis par l'armée israélienne de l'État d'Israël naissant, après le 15 mai 1948.

La « Nakba » n'est pas une « catastrophe », c'est une offensive armée, c'est une opération de nettoyage ethnique minutieusement organisée et constitutive de crimes abominables à l'encontre de la population palestinienne autochtone.

La Nakba, ce n'est pas une "catastrophe", ce sont des centaines et des centaines d'Oradour sur Glane ^[90] avec des dizaines de milliers de Palestiniens massacrés, c'est un génocide.

L'autorité palestinienne alimente le mythe de la « catastrophe »

L'autorité palestinienne elle-même alimente le négationnisme sioniste par ses références à " la Nakba de 1948 ", le mythe d'une expulsion des palestiniens seulement à partir de l'annonce de la déclaration de la création de l'État d'Israël le 15 mai 1948.

L'essentiel de l'expulsion violente des palestiniens s'est déroulée durant les six mois avant la proclamation, de l'État d'Israël. A cette date la grande majorité des Palestiniens avaient déjà été chassés de Palestine.

L'autorité palestinienne a réitéré ce mythe à l'ONU en avril 2024 à l'occasion, du vote du projet de résolution pour l'admission de la Palestine comme membre permanent de l'ONU. Extrait du communiqué de presse de l'ONU :

L'Observateur permanent de l'État de Palestine a d'abord souligné l'importance de ce « *vote historique* », alors que le peuple palestinien fait face à des tentatives visant à « *l'effacer de la géographie et de l'histoire* » par « *le nettoyage ethnique, l'apartheid ou le génocide* ». Mais l'Observateur permanent de l'État de Palestine a accusé alors le Premier Ministre israélien d'être « *prêt à tuer des milliers d'autres Palestiniens pour assurer sa survie politique* » et de vouloir « *terminer le sale boulot 76 ans après la Nakba de 1948.* »

Non ! Il faut dire et écrire " *77 ans après le vote de la partition de la Palestine par l'ONU le 29 novembre 1947, et le nettoyage ethnique lancé par les milices sionistes* »

Était-il si difficile de rétablir la vérité historique pour ce « vote historique » à la tribune de l'ONU. La forfaiture contre le peuple palestinien avait été commise par la majorité de pays membres de l'ONU (33), le 29 novembre 1947.

L'Assemblée générale de l'ONU de 2024, et les années précédentes, a apporté maintes fois et très majoritairement son soutien au peuple palestinien. Rappeler la vérité historique aurait été un hommage rendu à l'évolution positive de l'ONU. L'Autorité palestinienne, une fois de

⁹⁰ 643 habitants du village français **d'Oradour sur Glane**, (1 574 habitants recensement de 1936), ont été massacrés le 10 juin 1944 par une unité de la Waffen SS.
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Oradour-sur-Glane>

plus, a trahi le peuple palestinien, qui à juste titre a retiré depuis des décennies toute sa confiance à cet organisme corrompu et collaborationniste.

La tribune de l'ONU aurait été lieu adéquat pour rétablir la vérité historique de la « Nakba » cette si mal nommée. Il est désolant de constater que l'Autorité palestinienne reprenne à son compte le négationnisme historique d'un nettoyage ethnique de la Palestine qui n'aurait commencé que le 15 mai 1948, alors qu'engagé par les sionistes dès le 30 novembre 1947.

L'extrême ambiguïté du terme : « *Un terme fuyant* »

Il est impossible de ne pas souligner l'ambiguïté du terme « Nakba », la catastrophe. Ilan Pappé a raison de souligner le caractère « fuyant » du terme, parce qu'il renvoie seulement au « désastre » lui-même sans dire qui ou ce qui l'a provoqué [91]. Il peut donner une impression de fatalité. Il y a un acteur, il est tu. Peut-être, sans doute ce terme inadéquat, a-t-il permis au monde occidental de nier la réalité de cette Nakba, ce « désastre », qui était un nettoyage ethnique à visée génocidaire, qui se poursuit aujourd'hui en toute impunité, l'Assemblée générale de l'ONU n'ayant aucun pouvoir contraignant, les 5 pays composant le conseil de sécurité permanent de l'ONU disposant du droit de veto. Les États-Unis l'utilisent systématiquement pour apporter son soutien " inconditionnel " à l'État d'Israël sioniste.

En Israël, la législation interdit l'usage du mot « **Nakba** » dans les manuels scolaires. La criminalisation de sa commémoration est régulièrement demandée par des responsables politiques.

« Nettoyage ethnique », intention génocidaire, ou plutôt « Nakba » ?

Je n'utilise jamais le terme Nakba pour la période du 30 novembre 1947 au 15 mai 1948, pour qualifier les expulsions, les massacres commis, mais celui de nettoyage ethnique, voire « d'épuration ethnique » à l'instar d'Ilan Pappé.

Toutefois le terme « Nakba » étant communément utilisé par les historiographes palestiniens pour désigner la période post création de l'État d'Israël. Je l'utilise lorsque je les cite, mais je lui préfère les termes de « nettoyage ethnique » ou d'« intention génocidaire » selon la caractérisation du crime.

Crime de génocide (cf. page 6)

Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide [92]

l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, par sa résolution 96 en date du 11 décembre 1946, a déclaré que le génocide est un crime du droit des gens, en contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies et que le monde civilisé condamne.

⁹¹ Ilan Pappé, « *Le nettoyage ethnique de la Palestine* », ed. Fayard 2006.

⁹² Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-prevention-and-punishment-crime-genocide>

Reconnaissant qu'à toutes les périodes de l'histoire le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité

Le crime de génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- Meurtre de membres du groupe
- Atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe
- Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle
- Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe
- Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Pour qu'il y ait génocide, il faut démontrer que les auteurs des actes en question ont eu l'intention de détruire physiquement un groupe national, ethnique, racial ou religieux. La destruction culturelle ne suffit pas, pas plus que la simple intention de disperser un groupe. C'est cette intention spéciale, qui rend le crime de génocide si particulier. En outre, la jurisprudence associe cette intention à l'existence d'un plan ou d'une politique voulue par un État ou une organisation, même si la définition du génocide en droit international n'inclut pas cet élément.

La Convention sur le génocide précise, dans son article premier, que le crime de génocide peut être commis dans le contexte d'un conflit armé, international ou non international, mais également dans le cadre d'une situation pacifique, ce qui est moins courant mais néanmoins possible.

Le même article pose l'obligation faite aux parties contractantes de prévenir et punir le crime de génocide.

Il est important de noter que les victimes de génocide sont délibérément visées – et non pas prises au hasard – en raison de leur appartenance, réelle ou supposée, à l'un des quatre groupes de population protégés par la Convention (ce qui exclut les groupes politiques, par exemple). La cible de la destruction doit donc être le groupe, en tant que tel, et non ses membres en tant qu'individus. Le génocide peut également être commis contre une partie seulement du groupe, pour autant qu'elle soit identifiable (y compris à l'intérieur d'une zone géographiquement limitée) et « significative ».

Liste des camps de réfugiés palestiniens (cf. page 12)

L'UNRWA [93] recense 5 629 829 réfugiés palestiniens enregistrés auprès des agences des Nations Unies :

- 2 272 411 en Jordanie
- 1 460 315 dans la bande de Gaza
- 858 758 en Cisjordanie
- 562 312 en Syrie (estimation due à la situation instable)
- 476 033 au Liban

Hors la comptabilisation de l'UNRWA, on compte également :

- 1,05 million de réfugiés de 1948 qui n'ont jamais été enregistrés à l'UNRWA.
- 1,1 million de réfugiés de 1967 et leurs descendants
- Des centaines de milliers de réfugiés qui vivaient dans les Territoires occupés et qui ont subi des déplacements forcés après 1967, du fait des politiques d'occupation d'Israël.

Il existe **68 camps de réfugiés palestiniens, 58 officiels et 10 non officiels**. Ils ont été créés entre 1948 et 1950. Dix camps supplémentaires ont été créés après la guerre d'octobre 1967 (guerre des Six Jours)

Le nettoyage ethnique de la Palestine a fait fuir dès le lendemain du vote de la partition de la Palestine, le 29 novembre 1947, des centaines de milliers de Palestiniens dans les pays voisins.

La résolution 194, votée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, garantit le droit au retour des Palestiniens qui souhaitent « *vivre en paix avec leurs voisins* ». Comme la quasi-totalité des résolutions de l'ONU concernant Israël et la Palestine la résolution 194 n'a jamais été respectée par l'État sioniste d'Israël.

Les Palestiniens des camps de réfugiés sont apatrides, excepté en Jordanie

Dès 1949, la Ligue arabe proscrit l'attribution de la citoyenneté aux réfugiés palestiniens, de façon à préserver le droit au retour, tout en recommandant que leur soient conférés les mêmes droits socioéconomiques que les nationaux du pays d'accueil. Tous les pays arabes ont plus ou moins souscrit au principe d'apatridie, sauf la Jordanie. En revanche, peu de pays ont conféré aux réfugiés les mêmes droits socioéconomiques, à l'exception de la Syrie, où la population réfugiée ne dépasse cependant pas 3% de la population totale.

Ci-dessous la liste des camps de réfugiés palestiniens reconnus par l'UNRWA. Elle est présentée par année de création du camp, nom usuel, nombre de réfugiés établis dans ces camps.

⁹³ **UNRWA** : (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'UNRWA est un programme de l'Organisation des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie, qui a débuté en décembre 1949.

La Knesset bannit l'UNRWA : lundi 28 octobre 2024, Le parlement israélien, la Knesset, par deux votes quasiment unanimes, a banni les activités de l'UNRWA du « *territoire souverain* » israélien. Le Parlement interdit à l'agence de l'ONU chargée des réfugiés palestiniens de désormais opérer, il met ainsi en péril le sort de l'aide humanitaire dans Gaza et les territoires palestiniens occupés, et au-delà un grand nombre d'activités indispensables à la survie des Palestiniens.

Liste des camps « officiels » ^[94]

Les camps dits « officiels », c'est-à-dire ceux reconnus comme tels par l'UNRWA et les autorités des pays d'accueil. Dans chacun des pays d'accueil, il existe en marge de ces camps, des groupements informels de réfugiés qui ne sont pas recensés dans la liste ci-dessous du à l'absence de statistiques fiables.

En Jordanie, il existe trois camps qui ne sont considérés comme officiels que par les autorités jordaniennes. Les autres camps le sont par l'UNRWA.

Bande de Gaza

La bande de Gaza contient huit camps officiels. Ils hébergeaient 1 070 000 réfugiés en 2001.

- 1948, Al-Shati (Beach camp)
- 1948, Deir el-Balah
- 1948, Jabaliya
- 1949, Bureij
- 1949, Khan Younès
- 1949, Maghazi
- 1949, Nuseirat
- 1949, Rafah camp

Ces camps sont pour la plupart détruits ou quasiment. Les Gazaouis sont déplacés dans le sud de la bande de Gaza autour de Rafah et de Khan Younès.

Jordanie

La Jordanie contient dix camps officiels hébergeant 304 430 réfugiés.

- 1949, Zarqa 17 344
- 1952, Jabal el-Hussein 27 674
- 1955, Amman New Camp (Al-Wihdat), 29 805
- 1967, Souf 14 911
- 1968, Baqa'a 80 021
- 1968, Hush (Martyr Azmi el-Mufti), 19 573
- 1968, Irbid 23 512
- 1968, Jerash 15 696
- 1968, Marka 41 237
- 1968, Talbieh 4 041

Liban

Le Liban contient douze camps officiels hébergeant 225 125 réfugiés

- 1948, Burj El-Barajneh 19 526
- 1948, Ain el-Helweh 44 133
- 1948, El-Buss 9 840
- 1948, Wavell 7 357
- 1949, Nahr el-Bared 28 358

⁹⁴ **Liste des camps « officiels »**, cette liste des camps de l'UNRWA est en partie celle qui est établie sous **Wikipedia**. Les chiffres sont actualisés : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_camps_de_r%C3%A9fugi%C3%A9s_palestiniens

- 1949, Chatila 11 998 (NB : le camp de Sabra, quartier sud de Beyrouth, est une extension du camp de Chatila, mais n'est pas reconnu officiellement comme un camp par l'UNRWA) [95]
- 1952, Mar Elias 1 406
- 1954, Mieh Mieh 5 078
- 1955, Beddawi 15 695
- 1955, Burj el-Shemali 18 134
- 1956, Dbayeh 4 223
- 1963, Rashidieh 24 679

Camps détruits

- Dikwaneh détruit
- Jisr el-Basha détruit [96]
- Nabatieh détruit en 1973
- Tell Zaatar [97]

Syrie

La Syrie contient dix camps officiels hébergeant 119 776 réfugiés.

- 1948, Neirab 17 994 réfugiés
- 1948, Jaramana 5 007 réfugiés
- 1948, Sbeineh 19 624 réfugiés
- 1949, Homs 13 825 réfugiés
- 1949, Khan Eshieh 15 731 réfugiés
- 1950, Dera'a 5 916 réfugiés
- 1950, Hama 7 597 réfugiés
- 1950, Khan Danoun 8 603 réfugiés
- 1967, Dera'a 5 536 réfugiés
- 1967, Qabr Essit 16 016 réfugiés

Camps de réfugiés « non officiels » en Syrie

Ces camps sont reconnus par l'UNWRA, mais ne font pas partie des camps officiels. Les réfugiés ont accès à tous les services de l'UNWRA au même titre que ceux qui habitent dans des camps officiels, mais l'agence onusienne n'est pas responsable de l'évacuation des déchets :

- 1955, Latakia Camp 6 534 réfugiés
- 1957, Yarmouk 112 550 réfugiés
- 1962, Ein Al-Tal 4 329 réfugiés²

Cisjordanie

⁹⁵ Le **massacre de Sabra et Chatila** est perpétré du 16 au 18 septembre 1982, envers les Palestiniens du quartier de Sabra et du camp de réfugiés palestiniens de Chatila, situés à Beyrouth -Ouest, par les milices chrétiennes maronites des phalangistes, lors de la guerre civile libanaise (1975-1990) et lors de l'intervention armée israélienne au Liban (1982). L'armée israélienne a supervisé le massacre, Ariel Sharon, ministre de la Défense, présent sur les lieux, sera obligé de démissionner. Le massacre aurait fait entre 700 victimes si on considère l'estimation basse israélienne et 3 500 victimes les valeurs hautes des sources indépendantes et onusiennes.

⁹⁶ Les camps de **Dekwaneh**, **Jisr al Bacha** et le groupement de **Tell Zaatar**, dans les environs de Beyrouth, ont été détruits en 1976. Les habitants du camp de **Dbayeh** ont fui en plusieurs étapes pendant la période 1975-1976. À cela il faut ajouter la destruction du camp de **Nabatieh** en décembre 1975 par les Israéliens. **Mohamed Kamel Doraï**, « *Les réfugiés palestiniens au Liban. Une géographie de l'exil* », Chapitre IV, ed. CNRS, 2006.

⁹⁷ Le **massacre de Tel al-Zaatar** a eu lieu pendant la guerre civile libanaise le 12 août 1976. Tel al-Zaatar (« la colline du Thym », en français) était un camp de réfugiés palestiniens administré par l'UNRWA d'environ 50 000 à 60 000 réfugiés au nord-est de Beyrouth. Le massacre fut commis par des factions chrétiennes. Il se solda par plus de 2 000 morts.

La Cisjordanie contient 19 camps officiels hébergeant 176 514 réfugiés.

- 1948, Aqabat Jabr 5 197
- 1948, Ein el-Sultan 1 888
- 1949, Am'ari 8 083
- 1949, Deir Ammar 2 189
- 1949, Dheisheh 10 923
- 1949, Far'a, 6 836
- 1949, Fawwar 7 072
- 1949, Jalazone, 9 284
- 1949, Kalandia 9 188
- 1950, Aida 4 151
- 1950, Arroub 9 180
- 1950, Askar 13 894
- 1950, Balata 20 681
- 1950, Beit Jibrin (A'za), 1 828
- 1950, Camp N°1 (Ein Beit el-Maa'), 6 221
- 1950, Toulkarem 16 259
- 1952, Nur Shams 8 179
- 1953, Jénine 14 050
- 1965, Shu'fat 9 567

La diaspora palestinienne

Il faut y ajouter la diaspora qui s'est constituée au cours du nettoyage ethnique de 1947-1948 puis la guerre d'octobre 1967 (guerre des six jours). Ces chiffres de la diaspora doivent prendre en compte les Palestiniens domiciliés en dehors de Palestine avec un statut de réfugiés mais également des exilés et Palestiniens citoyens qui ont dû acquérir une autre nationalité.

Votes des pays de la résolution 181 de partition de la Palestine le 29 novembre 1947. (réf. p.8)

La partition et la création des deux États (État juif, État arabe et zone de Jérusalem sous administration internationale), furent votées par 33 voix contre 13, et 10 abstentions.

Ont voté pour :

États-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, RSS de Biélorussie, Canada, Costa Rica, Danemark, République dominicaine, Équateur, France, Guatemala, Haïti, Islande, Liberia, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie, RSS d'Ukraine, Union sud-africaine, URSS, Uruguay et Venezuela.

Ont voté contre :

Afghanistan, Arabie saoudite, Cuba, Égypte, Grèce, Inde, Iran, Irak, Liban, Pakistan, Syrie, Turquie et Yémen.

Se sont abstenus :

Argentine, Chili, Chine, Colombie, Salvador, Empire d'Éthiopie, Honduras, Mexique, Royaume-Uni, Yougoslavie.

« Un peuple aux mains nues - le peuple palestinien - est en train de se faire massacrer.

Une armée le tient en otage. Pourquoi ?

Quelle cause défend ce peuple et que lui propose-t-on ?

J'affirme que cette cause est juste et sera reconnue comme telle dans l'histoire.

Aujourd'hui règne un silence complice en France,

pays des droits de l'homme et dans tout un Occident américanisé.

Je ne veux pas me taire. Je ne veux pas me résigner.

Malgré le désert estival, je veux crier fort

pour ces voix qui se sont tuées et celles que l'on ne veut pas entendre.

L'histoire jugera mais n'effacera par le saccage.

Saccage des vies, saccage d'un peuple, saccage des innocents.

Le monde n'a-t-il pas espéré que la Shoah marquerait la fin définitive de la barbarie ? »

Gisèle Halimi ^[98]

Le 28 juillet 2014

⁹⁸ **Gisèle Halimi**, avocate défend à partir des années 1950 des militants du Front de Libération Nationale (FNL) de l'indépendance de l'Algérie. Elle assure la défense de l'activiste et militante **Djamila Boupacha** accusée de tentative d'assassinat, torturée et violée en détention, par des soldats français. Elle est la seule avocate signataire du manifeste des 343 de 1971 réunissant des femmes qui déclarent avoir déjà avorté et réclament le libre accès à l'avortement réprimé en France. **Marwan Barghouti** (le Mandela palestinien) la plus grande figure encore vivante de la résistance palestinienne, incarcéré depuis 27 par la justice de l'occupant israélien, lui a demandé d'être l'une de ses avocats. Gisèle Halimi est membre du comité de parrainage du Tribunal Russell sur la Palestine dont les travaux commencent le 4 mars 2009. Gisèle Halimi est l'une des fondatrices d'ATTAC en 1998. En 1999, elle s'oppose à l'intervention de l'OTAN dans la guerre du Kosovo. Décédée en juillet 2020, un hommage national lui sera rendu dans la cour de l'hôtel des Invalides.